Nations Unies A/78/737

Assemblée générale

Distr. : générale
26 janvier 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session
Point 147 de l'ordre du jour
Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

Budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour l'exercice allant du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

Page

I. Mandat et résultats attendus . . . 5
- A. Vue d'ensemble . . . 5
- B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui . . . 6
- C. Coopération au niveau régional . . . 12
- D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays . . . 12
- E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . 13

II. Ressources financières . . . 34
- A. Vue d'ensemble . . . 34
- B. Contributions non budgétisées . . . 35
- C. Gains d'efficience . . . 35
- D. Taux de vacance . . . 36
- E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . 37
- F. Formation . . . 37
- G. Voyages officiels à des fins autres que la formation . . . 38
- H. Activités relatives aux programmes . . . 39
- I. Projets à effet rapide . . . 41

24-01435 (F) 140224 210324

Merci de recycler

III. Analyse des variations 41

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre 45

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 76/274 et 77/290 B ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée 46

A. Assemblée générale 46

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 49

Annexes

I. Définitions 52

II. Organigrammes 54

Carte 56

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) pour l'exercice allant du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025 (exercice 2024/25), dont le montant s'élève à 301 237 400 dollars.

Ce budget est en augmentation de 14 016 500 dollars (4,9 %) par rapport aux crédits de 287 220 900 dollars ouverts pour 2023/24.

Du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025, la FISNUA continuera de se concentrer sur les cinq priorités stratégiques énoncées dans la résolution 2609 (2021) du Conseil de sécurité, à savoir : la poursuite de la protection physique des civils et la facilitation de l'aide humanitaire ; la poursuite de l'appui au processus politique entre le Soudan et le Soudan du Sud ; le recours à la médiation au niveau local pour régler les conflits intercommunautaires ; l'organisation d'activités de consolidation de la paix à des fins de lutte contre les causes profondes du conflit, notamment dans le cadre du Programme conjoint des Coordonnatrices résidentes au Soudan et au Soudan du Sud pour Abyei (Programme conjoint des Nations Unies pour Abyei) ; la promotion de l'application du principe de responsabilité, l'accès à la justice et le soutien à l'état de droit.

Le présent projet de budget couvre le déploiement d'un maximum de 135 observateurs militaires, 3 115 membres des contingents, 148 membres de la police des Nations Unies, 492 membres d'unités de police constituées, 202 agents recrutés sur le plan international [dont 12 emplois financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)], 10 administrateurs recrutés sur le plan national et 86 agents des services généraux recrutés sur le plan national [dont 2 emplois financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)].

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2024/25 et l'objectif de la Force est mise en évidence dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (Sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière ; Appui). Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Force.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	*Dépenses (2022/23)*	*Montant alloué (2023/24)*	*Dépenses prévues (2024/25)*	*Variation*	
				Montant	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	95 317,1	121 857,0	121 382,1	(474,9)	(0,4)
Personnel civil	51 311,8	51 935,6	56 811,0	4 875,4	9,4
Dépenses opérationnelles	121 146,5	113 428,3	123 044,3	9 616,0	8,5
Montant brut	**267 775,4**	**287 220,9**	**301 237,4**	**14 016,5**	**4,9**
Recettes provenant des contributions du personnel	4 032,5	3 923,5	4 392,3	468,8	11,9
Montant net	**263 742,9**	**283 297,4**	**296 845,1**	**13 547,7**	**4,8**

Catégorie de dépenses	*Dépenses (2022/23)*	*Montant alloué (2023/24)*	*Dépenses prévues (2024/25)*	*Variation*	
				Montant	*Pourcentage*
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	**267 775,4**	**287 220,9**	**301 237,4**	**14 016,5**	**4,9**

Ressources humaines[a]

	Observateurs militaires	*Contingents*	*Police des Nations Unies*	*Unités de police constituées*	*Personnel recruté sur le plan international*	*Administrateurs recrutés sur le plan national*	*Agents des services généraux recrutés sur le plan national*	*Emplois de temporaire[b]*	*Volontaires des Nations Unies[c]*	*Total*
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé (2023/24)	–	–	–	–	22	–	1	1	–	24
Effectif proposé (2024/25)	–	–	–	–	22	–	1	8	–	31
Composantes										
Sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière										
Effectif approuvé (2023/24)	135	3 115	148	492	40	4	16	–	–	3 950
Effectif proposé (2024/25)	135	3 115	148	492	41	4	16	–	–	3 951
Appui										
Effectif approuvé (2023/24)	–	–	–	–	126	6	67	3	38	240
Effectif proposé (2024/25)	–	–	–	–	127	6	67	6	38	244
Total										
Effectif approuvé (2023/24)	135	3 115	148	492	188	10	84	4	38	4 214
Effectif proposé (2024/25)	135	3 115	148	492	190	10	84	14	38	4 226
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**2**	**–**	**–**	**10**	**–**	**12**

[a] Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.
[b] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).
[c] Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international uniquement.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Par sa résolution 1990 (2011), le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). Dans sa résolution 2708 (2023), il a décidé de proroger jusqu'au 15 novembre 2024 le mandat de la Force et les tâches lui ayant été confiées dans la résolution 1990 (2011). Dans la même résolution, le Conseil a décidé de proroger jusqu'au 15 novembre 2024 le mandat de la FISNUA modifié par ses résolutions 2024 (2011) et 2075 (2012), qui prévoit que la Force fournisse un appui au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, et a décidé également que la Force devait continuer de s'acquitter de ce mandat et des tâches qui en découlaient, conformément à la résolution 2609 (2021).

2. L'objectif politique général de la FISNUA est de mettre en place des conditions propices à la tenue d'un dialogue politique entre les parties, menant à un accord pour régler les questions tant du statut final d'Abyei que de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud, par l'intermédiaire des activités du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Dans le cadre de cet objectif général, la FISNUA contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ces tableaux s'articulent autour de deux composantes (Sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière et Appui), qui découlent du mandat de la Force.

3. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force. La variation des effectifs par rapport au budget de 2023/24 est analysée pour chaque composante.

4. La FISNUA est dirigée par un(e) chef de mission ayant rang de sous-secrétaire général(e). La Force poursuivra ses activités depuis son quartier général, dans la ville d'Abyei, et depuis 10 bases opérationnelles de compagnie (Diffra, Todach, Goli, Dokura/Rumajak, Highway, Noong, Tejalei, Marial Achak, Athony et Agok), 3 bases opérationnelles permanentes (Banton, Dokura II et PM Chief), 4 bases opérationnelles temporaires (Oum Khariet, Dungop, Leu et Rumamier) et 1 base de soutien logistique (Kadougli), ainsi que depuis le siège du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière (Kadougli) et ses bases d'opérations (Tichwin et Abou Qoussa/Wunkur). Trois bataillons d'infanterie sont déployés dans les secteurs nord, centre et sud de la zone d'Abyei, appuyés par les unités de soutien correspondantes. Une force d'intervention rapide de la taille d'une compagnie a été mise sur pied au quartier général de la Force pour apporter une certaine souplesse et servir de force de réserve. Des officiers d'état-major et des observateurs militaires sont également déployés à Abyei et à Kadougli.

5. Des échanges sont en cours avec le Gouvernement sud-soudanais pour assurer la reprise des activités du quartier général du secteur 1 du Mécanisme conjoint (Gok Machar) et de ses deux bases d'opérations (Soumaya/War Abar et Safaha/Kiir Adem), que les troupes ont été contraintes d'abandonner entre août et octobre 2021.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

6. Le déclenchement, en avril 2023, de combats entre les forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide au Soudan a gravement entravé les progrès accomplis sur le plan politique en ce qui concerne le statut d'Abyei. Le conflit qui frappe actuellement le Soudan continuera d'influer sur la situation à Abyei ainsi que sur le processus de paix et le règlement des différends frontaliers opposant le Soudan du Sud et le Soudan. Ainsi, ces affrontements définiront l'environnement opérationnel dans lequel œuvrera la FISNUA.

7. La FISNUA continuera de suivre de près la situation et d'entretenir un dialogue avec les Gouvernements soudanais et sud-soudanais en vue d'atténuer les répercussions sur la zone d'Abyei, s'attelant principalement à garantir le maintien des routes de réapprovisionnement et de relève. Elle aidera en outre les partenaires des Nations Unies actifs dans la région à s'assurer que les besoins humanitaires des personnes déplacées arrivant du Soudan soient satisfaits.

8. Bien que le conflit agitant le Soudan, à l'origine de l'interruption du processus politique, se poursuive, la FISNUA continuera d'œuvrer à la réalisation des cinq priorités stratégiques fixées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2609 (2021). Il convient de noter que la protection des civils, qui fait partie intégrante du mandat, est une responsabilité qui incombe à l'ensemble de la mission, portant notamment sur la fourniture d'une protection par le dialogue et la collaboration, la fourniture d'une protection physique et la création d'un environnement protecteur. Ainsi, chacune des priorités stratégiques décrites ci-dessous se rapporte à un pan d'une approche globale de la protection des civils.

9. La première priorité stratégique est de fournir une protection physique continue aux civils et de faciliter l'aide humanitaire. La FISNUA continuera de faire face aux menaces émergentes, en étroite consultation avec les parties prenantes locales, et s'attellera à renforcer les efforts visant à protéger les femmes, les jeunes et les enfants. Des dispositions spéciales seront prises afin de répondre aux besoins des femmes qui rencontrent des problèmes de protection dans le cadre des activités menées pour assurer leur subsistance. La Force axera son action sur la prévention et la dissuasion des atteintes à la protection des civils et, le cas échéant, sur la prise de mesures pour remédier à ces offenses, s'attelant notamment à mieux apprécier la situation, à analyser les conflits en se fondant sur des données et à renforcer les mécanismes d'alerte et d'intervention rapides dans toute la zone d'Abyei. Dans ce contexte, elle fera appel à des technologies guidées par des données, emploiera des réseaux d'alerte locale, organisera des réunions du Comité conjoint de sécurité et du comité mixte pour la paix entre les communautés, et maintiendra une présence physique dans des endroits clés, tels que les principaux itinéraires d'approvisionnement et leurs environs, en y organisant fréquemment des patrouilles militaires de courte et de longue durée, à pieds ou à bord de véhicules, avec l'appui de patrouilles aériennes, à des fins notamment de reconnaissance. Elle s'efforcera en outre de réduire le nombre d'armes à feu dans la zone d'Abyei en procédant à davantage de saisie et de confiscation d'armes illégales, l'objectif étant de maintenir la région exempte d'armes.

10. En raison de l'afflux de personnes déplacées en provenance du Soudan et de la présence limitée d'acteurs humanitaires, la FISNUA entreprendra de nombreuses activités de coopération civilo-militaire. Celles-ci porteront notamment sur la fourniture d'installations pour la prestation de soins de santé de base, d'équipements éducatifs et d'installations d'approvisionnement en eau, ainsi que sur l'organisation d'escortes pour les personnes déplacées, depuis leur point d'entrée jusqu'au point d'enregistrement du marché d'Amiet.

11. La deuxième priorité stratégique est de continuer d'appuyer le processus politique enclenché entre le Soudan et le Soudan du Sud. Faute de processus politique conjoint incluant le Comité mixte de contrôle d'Abyei, la FISNUA continuera d'appuyer la tenue de discussions entre le Soudan et le Soudan du Sud quant à l'avenir de la zone d'Abyei. Elle collaborera par ailleurs avec l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Union africaine pour soutenir la formulation de recommandations sur le cadre, le dispositif ou le mandat le plus approprié pour permettre à la région de fournir des services de médiation aux parties, conformément à la demande formulée dans la résolution 2609 (2021) du Conseil de sécurité. Si les progrès politiques le permettent, la FISNUA appuiera la tenue de consultations conjointes avec les Gouvernements soudanais et sud-soudanais et les parties prenantes concernées, y compris la population locale, afin d'élaborer des objectifs de référence clairs et réalistes en vue de la transition, conformément à la résolution 2609 (2021) du Conseil de sécurité. Dans le même temps, elle soutiendra la mise en œuvre de tout cadre de dialogue jugé acceptable par les parties, tout en garantissant la pleine participation des femmes à tous les niveaux, conformément à la résolution 1325 (2000) et aux résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité du Conseil de sécurité.

12. La FISNUA continuera d'aider le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à vérifier et surveiller la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et facilitera la reprise des activités dans le secteur 1 du Mécanisme conjoint, notamment au niveau de son quartier général et de ses deux bases d'opérations, avec l'accord des parties. Des observateurs nationaux sud-soudanais seront par ailleurs déployés à Abou Qoussa. Le Mécanisme conjoint déploiera des missions de bons offices à Djouba et Khartoum et/ou à Port-Soudan, où un(e) officier(ère) militaire de haut rang sera chargé(e) d'assurer une liaison étroite avec les mécanismes nationaux conjoints de surveillance et de vérification des parties et les secrétariats du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité. Les parties sont convenues de créer ce mécanisme afin d'entamer le déploiement d'équipements de surveillance technologique, tels que des caméras numériques à haute résolution montées sur des avions, en vue de permettre une conduite efficace des missions de surveillance et de vérification dans toute la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, d'une étendue de 2 100 km, et d'améliorer l'observation des frontières.

13. La FISNUA continuera également d'effectuer des patrouilles en vue de protéger la zone d'Abyei, de surveiller et de contrôler le retrait des forces étatiques et de repérer la présence de groupes armés afin d'y remédier, notamment le groupe armé émergent Tiit Baai, composé de jeunes ngok dinka. Tirant parti de son implantation solide, en particulier dans les zones frontalières, la Force s'attellera à lutter contre les éventuelles menaces extérieures, y compris les incursions armées dans la zone d'Abyei. Afin de limiter encore plus les violences, elle continuera également d'établir des points de contrôle et de mener des opérations de fouille et de saisie, tandis que le Comité mixte des observateurs militaires et l'équipe mixte d'observateurs militaires poursuivront leurs activités. Le maintien d'une présence, à Abyei, de forces de sécurité (notamment les Forces sud-soudanaises de défense du peuple dans la partie sud de la zone et la police du pétrole soudanaise dans la partie nord), en violation de l'Accord du 20 juin 2011 entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei et du mandat de la FISNUA, obligera la Force à continuer de surveiller la situation et d'en rendre compte aux deux gouvernements, tout en leur rappelant l'importance du maintien du statut démilitarisé et exempt d'armes d'Abyei.

14. La troisième priorité stratégique consiste à continuer de mettre l'accent sur la médiation au niveau local pour régler les conflits intercommunautaires. La FISNUA

facilitera les processus de dialogue intercommunautaire formels entre les Ngok Dinka et les Misseriya, en particulier avec des parties prenantes essentielles, telles que des groupes de femmes et de jeunes et des chefs coutumiers. Elle continuera de soutenir la tenue d'échanges réguliers et formels entre les communautés, notamment par l'intermédiaire du comité mixte pour la paix entre les communautés et dans le cadre de réunions informelles, l'objectif étant de réduire les affrontements violents et les actes de représailles entraînant des victimes civiles et faisant grimper le nombre de personnes déplacées. La Force veillera à ce que les femmes et les jeunes participent sur un pied d'égalité au dialogue intercommunautaire et associera les jeunes à l'élaboration des programmes afin de lutter contre leur exclusion et de les dissuader de s'engager dans les conflits et les groupes armés. Consciente de l'importance d'appliquer une perspective de genre dans les domaines de la jeunesse, de la paix et de la sécurité, elle plaidera en faveur d'une participation égale des jeunes femmes dans le cadre de ses programmes sur les femmes et la paix et la sécurité (FPS) et sur les jeunes et la paix et la sécurité.

15. Dans le cadre des efforts déployés par le Gouvernement sud-soudanais pour mettre fin aux violences entre les Ngok Dinka et les Dinka Twic à Abyei et dans l'État de Ouarrap (Soudan du Sud), la FISNUA soutiendra les mesures prises par le Soudan du Sud pour désamorcer les tensions entre les Dinka, notamment en s'attaquant à l'effet déstabilisant de la présence d'éléments nuer. À cette fin, elle continuera de mener des consultations soutenues avec les deux administrations locales, comme il convient. La FISNUA assurera une coopération et un partage d'informations réguliers avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et encouragera conjointement les efforts de paix entre les communautés Ngok et Twic.

16. La quatrième priorité stratégique a trait en particulier à l'organisation d'activités de consolidation de la paix à des fins de lutte contre les causes profondes du conflit, notamment dans le cadre du Programme conjoint des Coordonnatrices résidentes au Soudan et au Soudan du Sud pour Abyei (Programme conjoint des Nations Unies pour Abyei). La FISNUA continuera de mettre en œuvre des activités relatives aux programmes, des activités de coopération civilo-militaire et des projets à effet rapide visant à améliorer l'environnement pour l'exécution des mandats et à répondre aux besoins les plus urgents de la population, en se concentrant sur l'amélioration, dans la même mesure, des moyens de subsistance et du niveau de vie des communautés ngok dinka et misseriya et sur la mise en place de services et infrastructures de base.

17. S'agissant du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, la FISNUA continuera de promouvoir la participation pleine et égale des femmes à tous les niveaux des processus de paix intercommunautaires et de la prise de décisions politiques à Abyei. Elle s'attachera en premier lieu à lutter contre toutes les formes de disparité et de discrimination à l'égard des femmes afin de favoriser des communautés inclusives et équitables envers les femmes dans la zone d'Abyei. Au cœur du travail de la mission se trouvent les droits humains et la nécessité de renforcer l'autonomisation et la participation des femmes et de garantir la contribution de celles-ci à tous les niveaux de la prise de décisions. La FISNUA continuera de surveiller les violations des droits humains et les atteintes à ces droits, y compris la violence sexuelle et fondée sur le genre à l'égard des femmes et des enfants, ainsi que de promouvoir un maintien de la paix tenant compte des questions de genre grâce à un dispositif de coordonnateurs pour les questions de genre et à des efforts concertés visant à augmenter le nombre de femmes parmi le personnel militaire et les effectifs de police.

18. La cinquième et dernière priorité stratégique est de promouvoir l'application du principe de responsabilité, l'accès à la justice et le soutien à l'état de droit. La FISNUA encouragera la participation locale et la prise en main des questions d'état

de droit au niveau national, poursuivra la mise en œuvre de la stratégie intégrée d'aide à la préservation de l'état de droit, en étroite coordination avec les gouvernements hôtes et les populations, et continuera d'assurer la promotion et la surveillance des droits humains.

19. En l'absence de mécanismes de promotion de l'état de droit dans la zone d'Abyei, tels que le Service de police d'Abyei, la FISNUA s'efforcera de renforcer les capacités des comités de protection de la population locale et du comité de protection mixte sur le marché d'Amiet, notamment en dispensant une formation de base sur les questions de l'ordre public, des droits humains et du partage de sites. Des efforts seront déployés pour encourager la participation au règlement des questions relatives à l'État de droit, accroître le nombre de femmes membres des comités de protection de la population locale et du comité de protection mixte et la quantité de bureaux de lutte contre la violence fondée sur le genre, et améliorer l'accès aux services d'ordre public dans toute la zone d'Abyei. La mise en œuvre de la stratégie intégrée d'aide à la préservation de l'état de droit se fera dans le cadre d'échanges avec les parties prenantes, dont des groupes de femmes, au travers d'activités de sensibilisation, et au moyen de mesures de prévention de l'exploitation et des abus sexuels, grâce à la promotion des réseaux sur la question et à l'organisation de patrouilles de contact communautaires à Abyei. La FISNUA s'entretiendra avec les Gouvernements soudanais et sud-soudanais pour obtenir leur coopération en vue d'un déploiement complet des unités de police constituées et des policiers hors unités constituées des Nations Unies, à l'appui des comités de protection de la population locale et du comité de protection mixte et aux fins de l'établissement d'une feuille de route pour la mise en place du Service de police d'Abyei, telle que prévue dans l'Accord du 20 juin 2011.

20. La FISNUA renforcera également ses dispositifs de surveillance du respect des droits humains et mettra en place un mécanisme qui lui permettra d'évaluer les tendances et d'améliorer son système d'alerte rapide, notamment en ce qui concerne l'arrivée des personnes déplacées en raison des combats faisant rage au Soudan, en menant des campagnes d'information afin d'encourager une culture de la vigilance et de créer des environnements plus sûrs pour tous. Dans le droit fil de cette initiative, les réseaux de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles continueront de mettre en place des mécanismes de signalement au niveau communautaire afin de veiller à ce que la voix des survivants soit entendue et à ce que leurs droits soient protégés.

21. À supposer que ses déplacements et son accès aux zones voulues ne soient pas interrompus par le conflit en cours au Soudan ou par la guerre asymétrique résultant des affrontements opposant de multiples groupes armés dans la zone d'opération de la FISNUA, la Section de la lutte antimines de la Force continuera de s'atteler aux tâches lui ayant été confiées, en parant aux menaces posées par les restes explosifs de guerre et les mines terrestres. Ce faisant, elle permettra la mobilité et la liberté de mouvement dans la zone d'opération, ainsi que la libre circulation du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, et facilitera le retour des civils dans leurs communautés, la migration pacifique et l'acheminement de l'aide humanitaire.

Activités d'appui de la mission

22. La FISNUA demeure attachée à la reconstruction des bases d'opérations militaires, compte tenu des principes de l'Action pour le maintien de la paix et de l'Action pour le maintien de la paix Plus du Secrétaire général, dans une optique de réduction de son empreinte écologique s'inscrivant directement dans la stratégie environnementale plus large de l'administration. Les initiatives de soutien entreprises

par la mission témoignent de cet engagement, l'accent étant mis sur le bien-être des soldats de la paix, la durabilité environnementale et la gestion responsable des ressources.

23. Pour l'exercice 2024/25, la FISNUA prévoit de reconstruire six bases d'opérations dans le cadre du projet de camps intelligents des Nations Unies. Les efforts de reconstruction visent à remplacer les infrastructures obsolètes et à améliorer la sécurité et le bien-être des soldats de la paix, ainsi qu'à abattre les obstacles entravant la participation des femmes au maintien de la paix. Les infrastructures et les équipements essentiels font l'objet d'améliorations technologiques destinées à réduire les tâches à forte intensité de main-d'œuvre grâce à l'automatisation, avec l'installation de dispositifs de ravitaillement en carburant automatique et de commutation des groupes électrogènes. Des données sont par ailleurs collectées à l'aide de compteurs et de capteurs, par l'intermédiaire de dispositifs de surveillance à distance des infrastructures de terrain, afin de mesurer la production et la consommation des ressources, et de rendre compte de l'efficacité des équipements essentiels. Cette technologie vise à améliorer l'efficacité des fonctions de sûreté et de sécurité, de gestion des services publics, de transport logistique et de gestion de l'environnement, à protéger, soutenir et rendre opérationnels les soldats de la paix, et à réduire l'empreinte environnementale de la FISNUA.

24. Le projet de budget pour l'exercice 2024/25 comprend la mise en œuvre de plusieurs projets de construction pluriannuels au siège de la Force et dans diverses bases d'opérations, pour lesquels des contrats ont été établis durant les exercices 2022/23 et 2023/24. Toutefois, certains projets annuels qui auraient dû être mis en œuvre en 2021/22, 2022/23 et 2023/24 n'ont pas pu l'être en raison de la réattribution des ressources pendant ces exercices pour répondre aux besoins découlant du déploiement des nouveaux contingents multinationaux et des projets de remise en état des camps. Il est proposé que ces projets soient exécutés durant l'exercice 2024/25. Les projets proposés pour 2024/25 comprennent la construction ou l'installation : a) d'ouvrages en béton, dont : des voies piétonnes, des passages, des systèmes de drainage, des ponceaux, des murs de culée, des dalles de sol légères, des sols d'atelier à usage intensif, des murs pare-éclats en T, des barrières pleines de type New Jersey et des rampes, au quartier général de la mission et dans les bases d'opérations ; b) d'un grillage de clôture métallique, de barbelés et de portails ; c) de toitures secondaires pour les locaux préfabriqués ; d) d'un centre de formation pour le personnel recruté sur le plan national ; e) d'un revêtement rigide sur les routes internes à fort trafic ; f) d'un hangar pour l'entretien des hélicoptères ; g) d'un atelier pour le matériel appartenant aux contingents ; h) de fermes solaires ; i) d'une station d'épuration des eaux usées à Kadougli.

25. Les initiatives environnementales comprendront la construction d'une station d'épuration conventionnelle à Kadougli et l'installation de fermes solaires, comme indiqué précédemment, mais aussi l'installation de chauffe-eau solaires et l'intégration de déchetteries et de fermes solaires dans les projets de camps intelligents, ainsi que des activités continues de plantation d'arbres dans la zone occupée par les camps de la FISNUA. Les camps concernés par les activités envisagées pour la période 2024/25 sont ceux de Highway, Athony, Agok, Diffra et Dokura. Ces installations, qui visent à réduire les déchets et la consommation d'énergie, feront de la FISNUA un modèle pour les futurs camps, celle-ci servant de mission pionnière dans le cadre des projets de camps intelligents.

26. La FISNUA installera en outre des équipements de recyclage du plastique à Diffra (secteur nord) et à Kadougli, progressant ainsi vers son objectif consistant à imprimer et à laisser une empreinte positive dans la communauté et à assurer une gestion efficace des déchets plastiques dans sa zone d'opération. La Force mène par

ailleurs d'intenses projets d'assainissement des sols dans tous les camps afin de répondre aux préoccupations environnementales. Ensemble, ces initiatives sont représentatives de l'approche adoptée par la FISNUA en matière d'environnement et d'infrastructure pour rendre sa présence plus durable. Le Groupe du génie de la FISNUA prévoit de rassembler toutes les centrales électriques en un seul endroit dans le camp d'Abyei et d'installer des transformateurs élévateurs et abaisseurs ainsi que des unités de synchronisation avec ces ensembles de groupes électrogènes à Abyei et dans d'autres endroits.

27. L'effectif civil proposé fait apparaître une augmentation globale de 12 postes et emplois (2 postes soumis à recrutement international, 8 emplois de temporaire recruté sur le plan international et 2 emplois de temporaire recruté sur le plan national). La création de 3 des 12 postes et emplois proposés – de même que le maintien proposé pour une deuxième année de 1 emploi de temporaire – est conforme aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil de la FISNUA, qui a débuté en 2022, en application de la résolution 76/274 de l'Assemblée générale, en étroite collaboration avec le Département de l'appui opérationnel. Les trois postes et emplois en question relèvent de la mise en œuvre par étape des recommandations issues de l'examen, la priorité étant donnée aux domaines dans lesquels il est urgent de renforcer les capacités de la Force, conformément à son mandat et compte tenu des changements récents entraînés par sa transformation en une force multinationale.

28. La création des neuf emplois de temporaire restants (7 soumis à recrutement international et 2 soumis à recrutement national) tient au transfert au Secrétariat – dans la Section de la lutte antimines de la FISNUA (Bureau du (de la) Chef de la mission) – des fonctions essentielles restantes de conception de programme, de planification opérationnelle, de mise en œuvre, de communication de l'information et de représentation, qui étaient auparavant assurées par le Service de la lutte antimines de l'ONU, par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), et relevaient de la rubrique Fournitures, services et matériel divers (Services de détection des mines et de déminage). Ce changement améliorera l'efficacité, la rentabilité, la gouvernance et la transparence du programme : il aura notamment pour effet immédiat, du point de vue du rapport coût-efficacité, de faire baisser le coût global de la mise en œuvre du programme de lutte antimines grâce à la rationalisation des fonctions et à l'élimination des dépenses d'appui aux programmes prévues.

29. Le montant estimatif des ressources nécessaires au fonctionnement de la Force pour l'exercice 2024/25 affiche une augmentation nette de 14,0 millions de dollars. L'augmentation des ressources demandées au titre du personnel civil tient principalement aux raisons suivantes : a) la création proposée de 12 postes et emplois, principalement dans le cadre du transfert à la FISNUA des fonctions essentielles restantes du programme de lutte antimines, qui étaient auparavant assumées par le Service de la lutte antimines, par l'intermédiaire de l'UNOPS ; b) la révision du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national au Soudan ; c) l'ajustement du montant de la prime de danger versée au personnel civil à Kadougli et à Khartoum. La hausse des ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles s'explique principalement par : a) l'augmentation de 5,7 millions de dollars des dépenses prévues au titre des installations et infrastructures, du fait principalement de la hausse attendue du prix du litre de carburant destiné aux groupes électrogènes (4,4 millions de dollars) et de la signature d'un contrat plus onéreux en ce qui concerne les services relatifs à l'administration des camps (1,4 million de dollars) ; b) l'augmentation de 3,2 millions de dollars des ressources demandées au titre des opérations aériennes, principalement en raison de la signature de contrats plus onéreux pour le remplacement d'un avion et de deux hélicoptères (2,8 millions de dollars) et de l'augmentation du volume prévu et du prix moyen du litre de

carburant pour les opérations aériennes (1,4 million de dollars) ; c) l'augmentation de 0,7 million de dollars des ressources demandées au titre des fournitures, services et matériel divers, due principalement à la hausse des dépenses de fret, en raison des perturbations entraînées sur la chaîne d'approvisionnement par la fermeture du principal itinéraire de ravitaillement depuis le nord du fait du conflit agitant le Soudan (4,3 millions de dollars), compensée en partie par une baisse des ressources demandées au titre des fournitures pour la détection des mines et le déminage (3,1 millions de dollars), en raison du transfert proposé au Secrétariat de fonctions exercées jusqu'alors par les titulaires de neuf postes relevant de l'UNOPS, lesquelles incomberaient dorénavant aux titulaires de neuf emplois de temporaire (autre que pour les réunions). L'augmentation des ressources nécessaires est compensée en partie par une diminution des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police, qui tient principalement à l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé pour la police des Nations Unies (70,3 %, contre 47,3 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24).

C. Coopération au niveau régional

30. Afin de favoriser la prise de mesures coordonnées, par les différentes entités concernées des Nations Unies, face aux conflits transfrontaliers et de désamorcer les affrontements violents et les tensions opposant les Ngok Dinka et les communautés sud-soudanaises voisines, telles que les Dinka Twic et les Nuer, dans l'État de Ouarrap, au sud de la zone d'Abyei, la FISNUA poursuivra sa collaboration avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique et d'autres partenaires, dans le cadre de réunions régulières de coordination et de partage d'informations sur des sujets d'intérêt commun, notamment la sécurité des frontières et les questions liées à la transhumance. La Force s'attachera à œuvrer en étroite collaboration avec les coordonnateurs résidents au Soudan et au Soudan du Sud et les organismes, fonds et programmes partenaires, ainsi qu'avec les acteurs humanitaires, afin de garantir l'accès à la population civile et, dans la mesure du possible, d'aider ces parties à assurer leur mandat en répondant aux besoins de la population d'Abyei et des personnes déplacées par le conflit au Soudan.

D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

31. La FISNUA continuera de mettre en œuvre des activités relatives aux programmes dans les domaines de la consolidation de la paix, des affaires humanitaires et du développement dans le cadre du Programme conjoint des Nations Unies pour Abyei, lequel a pour objectif global de s'attaquer aux causes sous-jacentes de la violence à Abyei grâce à des projets de renforcement de la confiance, de stabilisation des communautés et de réduction de la violence de proximité, une attention particulière étant portée aux besoins des femmes et des groupes vulnérables. La FISNUA exécutera le Programme en gardant à l'esprit qu'il lui est nécessaire de demeurer impartiale, de répondre aux besoins de la communauté et de respecter les priorités énoncées dans son mandat au moment d'engager des dépenses. En étroite collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies et en fonction des propositions reçues, la Force propose de fournir des fonds consacrés aux activités relatives aux programmes aux organismes, fonds et programmes et aux organisations internationales non gouvernementales qui lui en feront le demande, par l'intermédiaire de partenaires d'exécution locaux. Les activités prévues portent notamment sur le développement de compétences professionnelles menant à des activités génératrices de revenus et l'accès aux soins de santé vitaux et à la nutrition

pour les populations vulnérables et les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes sous-alimentées.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

32. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

33. Le Bureau du Chef de la mission et commandant de la force assurera la direction exécutive et l'administration de la mission. L'effectif proposé est indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*			*Volontaires des Nations Unies*			
	SGA/ SSG	*D-2/ D-1*	*P-5/ P-4*	*P-3/ P-2*	*Service mobile*	*Total partiel*	*AN*	*GN*	*Total partiel*	*Volontaires recrutés sur le plan international*	*Volontaires recrutés sur le plan national*	*Total partiel*	*Total*
Bureau du Chef de la mission													
Postes approuvés 2023/24	1	–	1	1	1	4	–	1	1	–	–	–	5
Postes proposés 2024/25	1	–	1	1	1	4	–	1	1	–	–	–	5
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Section de la lutte antimines													
Postes approuvés 2023/24	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2024/25	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Emplois de temporaire approuvés[a] 2023/24	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Emplois de temporaire proposés[a] 2024/25	–	–	1	2	3	6	–	2	2	–	–	–	8
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**2**	**3**	**5**	**–**	**2**	**2**	**–**	**–**	**–**	**7**
Total partiel													
Effectif approuvé 2023/24	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*			*Volontaires des Nations Unies*			
	SGA/ SSG	*D-2/ D-1*	*P-5/ P-4*	*P-3/ P-2*	*Service mobile*	*Total partiel*	*AN*	*GN*	*Total partiel*	*Volontaires recrutés sur le plan international*	*Volontaires recrutés sur le plan national*	*Total partiel*	*Total*
Effectif proposé 2024/25	–	–	1	2	3	6	–	2	2	–	–	–	8
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**2**	**3**	**5**	**–**	**2**	**2**	**–**	**–**	**–**	**7**
Bureau du (de la) Chef adjoint(e) de la mission													
Postes approuvés 2023/24	–	1	5	2	–	8	–	–	–	–	–	–	8
Postes proposés 2024/25	–	1	5	2	–	8	–	–	–	–	–	–	8
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau du commandant de la force													
Postes approuvés 2023/24	–	1	–	–	1	2	–	–	–	–	–	–	2
Postes proposés 2024/25	–	1	–	–	1	2	–	–	–	–	–	–	2
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau du commandant adjoint de la force													
Postes approuvés 2023/24	–	1	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Postes proposés 2024/25	–	1	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau du Chef du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière													
Postes approuvés 2023/24	–	1	–	–	1	2	–	–	–	–	–	–	2
Postes proposés 2024/25	–	1	–	–	1	2	–	–	–	–	–	–	2
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Centre d'opérations conjoint/Centre d'analyse conjointe de la mission													
Postes approuvés 2023/24	–		1	2	–	3	–	–	–	–	–	–	
Postes proposés 2024/25	–	–	1	2	–	3	–	–	–	–	–	–	
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	
Section déontologie et discipline													
Postes approuvés 2023/24	–	–	–	2	–	2	–	–	–	–	–	–	2
Postes proposés 2024/25	–	–	–	2	–	2	–	–	–	–	–	–	2
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*			*Volontaires des Nations Unies*			
	SGA/ SSG	*D-2/ D-1*	*P-5/ P-4*	*P-3/ P-2*	*Service mobile*	*Total partiel*	*AN*	*GN*	*Total partiel*	*Volontaires recrutés sur le plan international*	*Volontaires recrutés sur le plan national*	*Total partiel*	*Total*
Total partiel (personnel civil)													
Postes approuvés 2023/24	1	4	9	5	3	22	–	1	1	–	–	–	23
Postes proposés 2024/25	1	4	9	5	3	22	–	1	1	–	–	–	23
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Emplois de temporaire approuvés[a] 2023/24	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Emplois de temporaire proposés[a] 2024/25	–	–	1	2	3	6	–	2	2	–	–	–	8
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**2**	**3**	**5**	**–**	**2**	**2**	**–**	**–**	**–**	**7**
Total (emplois de temporaire inclus)													
Effectif approuvé 2023/24	1	4	10	5	3	23	–	1	1	–	–	–	24
Effectif proposé 2024/25	1	4	10	7	6	28	–	3	3	–	–	–	31
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**2**	**3**	**5**	**–**	**2**	**2**	**–**	**–**	**–**	**7**

[a] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Bureau du Chef de la mission : Section de la lutte antimines

Tableau 2
Ressources humaines : Bureau du Chef de la mission : Section de la lutte antimines

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*
Emploi	–	P-4	Spécialiste de la gestion de programme	Reconduction
Emploi	1	P-3	Spécialiste de la gestion de programme	Création
Emploi	1	P-2	Spécialiste de la gestion de programme (adjoint(e) de 1re classe)	Création
Emploi	1	FS-7	Logisticien(ne)	Création
Emploi	2	FS-6	Logisticien(ne)	Création
Emploi	2	GN	Assistant(e) (soutien logistique)	Création
Total	**7**		**(voir tableau 1)**	

34. Le tableau d'effectifs approuvé pour la Section de la lutte antimines, qui est rattachée au Bureau du Chef de la mission, comprend un emploi de temporaire de spécialiste de la gestion de programme (chef de la Section de la lutte antimines) (P-4). Le Service de la lutte antimines fournit des services de détection des mines et de déminage à la FISNUA dans le cadre de son partenariat de longue date avec l'UNOPS, conformément au mémorandum d'accord-cadre qui existe entre ce dernier et l'ONU. Le Bureau des services de contrôle interne a recommandé, dans son audit sur le mécanisme de suivi et d'évaluation du Service de la lutte antimines, que celui-ci

renforce son environnement de contrôle et intensifie le contrôle financier ainsi que le suivi et l'évaluation. Dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/75/5 (Vol. II), par. 175), le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que le Service de la lutte antimines réduise sa dépendance à l'égard de l'UNOPS et évalue s'il serait avantageux qu'il s'acquitte lui-même d'une partie des activités liées à la lutte antimines.

35. Dans ce contexte, il est proposé de : a) maintenir un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) créé le 1er juillet 2022, comme indiqué dans le tableau 2 ; b) créer sept emplois de temporaire (autres que pour les réunions) au sein de la Section de la lutte antimines, qui est rattachée au Bureau du Chef de la mission, comme indiqué dans le tableau 2 ; c) créer deux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) au sein de la composante 2 de la FISNUA (Appui), comme indiqué dans les tableaux 7 et 8. Les neuf emplois qu'il est proposé de créer permettraient à la FISNUA de progresser dans la réalisation de ses objectifs en matière de lutte antimines de la manière la plus efficace, la plus économique et la plus transparente possible. Cette approche contribuera à améliorer la gouvernance et la transparence du programme de lutte antimines en créant un lien hiérarchique direct entre le personnel chargé de la lutte antimines et le (la) chef du programme de lutte antimines. Les fonctions essentielles seront assurées par le personnel de la FISNUA, ce qui permettra de rendre l'exécution du programme plus efficace. Dans le cadre de la rationalisation des fonctions, qui permettra d'obtenir des gains d'efficience, il est proposé de : a) supprimer cinq emplois qui faisaient partie des effectifs de l'UNOPS, à savoir un chef des services d'appui (P-4), un spécialiste de la gestion de l'information (P-3), un spécialiste des finances et du budget (P-3) et deux spécialistes des services d'appui recruté(e)s sur le plan national sur la base d'un contrat de vacataire local qui étaient auparavant inscrits au budget de la FISNUA au titre de la lutte antimines ; et b) transférer neuf emplois de l'UNOPS à la FISNUA. Le transfert des neuf emplois devrait permettre de réaliser des économies de 1,2 million de dollars en 2024/25, un taux de vacance de 50 % étant appliqué aux neuf nouveaux emplois, et de 0,2 million de dollars pour les exercices suivants. Des gains d'efficience supplémentaires d'un montant net de 0,8 million de dollars devraient être réalisés pour chaque exercice à venir, notamment grâce à l'élimination des crédits prévus au titre des dépenses d'appui aux programmes de l'UNOPS et des frais administratifs qui ne s'appliqueront plus.

36. Les titulaires des sept emplois de temporaire qu'il est proposé de créer seront chargés des missions suivantes : aider le (la) spécialiste de la gestion de programme (chef de la Section de la lutte antimines) (P-4) à élaborer la stratégie relative au programme, le plan de travail et le budget, à assurer la gestion de la performance et à établir des rapports ; veiller à ce que la planification des opérations de lutte antimines permette au personnel de la FISNUA et du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière de se déplacer en toute sécurité dans les zones où l'on trouve des engins explosifs ; superviser les travaux d'un prestataire de services extérieur et organiser des séances d'éducation aux risques à l'intention des populations locales menacées par les engins explosifs, afin d'aider la FISNUA à s'acquitter de son mandat de protection des civils.

37. Le (la) spécialiste de la gestion de programme (P-3) est chargé(e) des fonctions suivantes : coordonner et regrouper les contributions à l'élaboration de la stratégie du programme, du plan de travail annuel et du budget afférent au plan de travail ; élaborer des projets de documents relatifs au cadre de budgétisation axée sur les résultats de la FISNUA ; suivre les progrès réalisés par rapport aux produits et aux indicateurs ; établir des rapports sur les résultats obtenus et apporter des contributions aux rapports du Secrétaire général sur la FISNUA et à d'autres documents ; assurer la liaison avec les composantes concernées de la FISNUA et le siège du Service de la

lutte antimines en ce qui concerne les différents aspects de la planification et de la mise en œuvre du programme.

38. Le (la) spécialiste de la gestion de programme (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) est chargé(e) d'assurer la liaison avec l'équipe logistique afin de suivre les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés dans la stratégie relative au programme, le plan de travail et le budget de la FISNUA, de procéder à des examens du programme et d'établir des rapports périodiques et ponctuels sur l'exécution du programme, et de favoriser la coordination des parties prenantes, la représentation et la collaboration interinstitutions.

39. Le (la) logisticien(ne) (FS-7) est chargé(e) de la planification et de la coordination quotidiennes de l'ensemble des activités logistiques relatives à la lutte antimines et de l'appui opérationnel aux pays qui fournissent des contingents à la FISNUA et au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et, à cet égard, il (elle) s'acquitte des missions suivantes : analyser des données et superviser la planification des opérations de repérage et d'évaluation des menaces et de déminage dans les zones dangereuses, et veiller à ce que les prestataires de services extérieurs spécialisés dans la lutte antimines respectent les conditions du contrat, les Normes internationales de la lutte antimines et le système de gestion de la qualité.

40. Les deux logisticien(ne)s (FS-6) sont chargé(e)s de l'organisation et de l'exécution des activités d'appui logistique et opérationnel aux opérations de la FISNUA et du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et à ce titre, ils (elles) s'acquittent des fonctions suivantes : émettre des ordres d'attribution des missions à l'intention des prestataires de services spécialisés dans la lutte antimines et assurer le suivi des missions, et veiller à ce que les opérations soient menées conformément aux Normes internationales de la lutte antimines, aux normes et aux directives techniques et au système de gestion de la qualité. Ils (elles) devront : a) élaborer des projets de plans logistiques et opérationnels complexes de lutte antimines à l'appui des activités de la FISNUA et du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière ; b) tenir les registres requis concernant les activités logistiques et les stocks de fournitures essentielles ; c) recueillir des informations sur les mines et les engins non explosés ; d) saisir des données dans le Système de gestion de l'information pour la lutte antimines.

41. Les deux assistant(e)s (soutien logistique) (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national) basé(e)s à Abyei et Kadougli sont chargé(e)s des missions suivantes : aider la FISNUA à exécuter son programme de lutte antimines en assurant la coordination administrative et logistique des activités de lutte antimines afin de garantir l'efficacité des opérations quotidiennes ; apporter un appui aux prestataires de services extérieurs pendant la phase opérationnelle et pendant les phases de mobilisation et de démobilisation ; fournir en temps utile aux responsables du programme de lutte antimines des informations actualisées sur les progrès réalisés dans l'exécution du programme et le respect des obligations ; veiller à ce que les équipements spécialisés de lutte antimines soient disponibles pour les opérations, en assurant la coordination avec les services concernés de la FISNUA ; assurer la liaison avec les communautés et faciliter l'organisation de formations sur le danger des engins explosifs à l'intention de la population locale dans la zone de la FISNUA.

42. Les ressources demandées ont été examinées par le Comité d'examen des programmes du Service de la lutte antimines, composé de membres du personnel du Siège et de la FISNUA, afin que le programme de lutte antimines de cette dernière concoure efficacement à l'exécution de son mandat.

Composante 1 : sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière

43. La FISNUA continuera d'intégrer la protection des civils dans toutes ses activités en collaborant avec les Gouvernements soudanais et sud-soudanais, y compris les autorités locales et traditionnelles, ainsi que les membres de la société civile tels que les femmes et les jeunes, en utilisant les moyens suivants : dialogue et coopération, fourniture d'une protection physique et instauration d'un environnement protecteur. Au niveau de l'État, la FISNUA s'appuiera sur la concertation bilatérale en l'absence de mécanismes conjoints efficaces et collaborera en particulier avec le Gouvernement sud-soudanais en ce qui concerne la définition d'itinéraires de ravitaillement et de relève des troupes au Soudan du Sud en raison de la fermeture des principaux itinéraires logistiques de la Force à partir de Port-Soudan et de Khartoum.

44. La FISNUA continuera également d'effectuer des patrouilles conjointes et de faciliter l'organisation de réunions du Comité conjoint de sécurité avec les populations locales. Pour repérer les activités criminelles et renforcer la protection des civils, elle gardera la mainmise sur le plan opérationnel et maintiendra une forte visibilité, notamment en effectuant des patrouilles terrestres de jour et de nuit à des fins de contrôle, en assurant la protection de la population et des forces, et en fournissant des services d'escortes, et elle mettra en place des patrouilles aériennes, des postes fixes, des points de contrôle et des piquets le long des itinéraires conformément à son mandat, l'accent étant mis sur la protection physique des civils.

45. Au niveau infranational, la FISNUA continuera de tenter d'apporter une réponse face à la dynamique des conflits locaux et à la persistance de la violence entre les communautés et au sein de celles-ci, de collaborer avec les différentes parties prenantes en tenant compte du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité dans toutes ses activités, de donner la priorité à la mise en œuvre d'activités communautaires en utilisant les médias publics, et de prévenir toutes les menaces liées à la mésinformation et à la désinformation.

Réalisation escomptée	*Indicateurs de succès*
1.1 Instauration d'un climat de sûreté et de sécurité qui facilite les migrations pacifiques et l'acheminement de l'aide humanitaire ; renforcement des capacités du Service de police d'Abyei, conformément à l'Accord du 20 juin 2011	1.1.1 Aucune attaque contre les intervenants humanitaires (2022/23 : 0 ; 2023/24 : 0 ; 2024/25 : 0) 1.1.2 Aucun cas de violences intercommunautaires signalé durant la migration (2022/23 : 0 ; 2023/24 : 20 ; 2024/25 : 0) 1.1.3 La zone d'Abyei est pour l'essentiel exempte de personnel armé, de matériel et d'armes autres que ceux appartenant à la FISNUA (nombre de cas où la présence de personnel armé, de matériel et d'armes a été signalée : 2022/23 : 17 ; 2023/24 : 17 ; 2024/25 : 30) 1.1.4 Aucun mouvement de la Force, du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, des travailleurs humanitaires et des civils n'a été interrompu ou annulé en raison de la présence de mines ou de restes explosifs de guerre dans la zone d'Abyei et la zone frontalière démilitarisée et sécurisée (2022/23 : 0 ; 2023/24 : 0 ; 2024/25 : 0)

1.1.5 Les agents humanitaires circulent librement dans la zone grâce aux mesures mises en place afin de mieux protéger les civils et d'échanger davantage d'informations dans la partie nord de la zone d'Abyei

Produits

- Conduite de 25 364 patrouilles militaires dans la zone de responsabilité de la FISNUA à des fins de sécurité, de contrôle, de vérification et de surveillance du territoire et escortes pour déceler et prévenir les incursions : 18 816 patrouilles pendant les 8 mois de la saison sèche (1 893 patrouilles + 459 escortes × 8 mois) et 6 548 patrouilles pendant les 4 mois de la saison des pluies (1 470 patrouilles + 167 escortes × 4 mois)
- Conduite de 3 160 patrouilles conjointes entre les observateurs militaires des Nations Unies et la police des Nations Unies et patrouilles tenant compte des questions de genre pour surveiller et vérifier les conditions de sécurité et le redéploiement de toutes les forces et assurer la liaison avec les populations et les autorités locales dans la zone d'Abyei, à des fins d'alerte rapide et d'atténuation des conflits : 2 520 patrouilles pendant les 36 semaines de la saison sèche (7 patrouilles par semaine × 10 bases d'opérations × 36 semaines) et 640 patrouilles pendant les 16 semaines de la saison des pluies (4 patrouilles par semaine × 10 bases d'opérations × 16 semaines)
- Organisation de 446 réunions du Comité conjoint de sécurité, avec la participation de la Force et de représentants de chacune des populations misseriya et ngok dinka
- Prestation d'un soutien logistique et administratif pour 2 réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei ou des réunions similaires de haut niveau entre les parties
- Organisation et facilitation de 3 réunions pour les populations misseriya et ngok dinka dans le but de favoriser le dialogue intercommunautaire et la réconciliation et appui aux mécanismes de règlement des différends intercommunautaires, notamment au moyen de 40 réunions du comité mixte pour la paix entre les communautés
- Organisation et facilitation d'au moins 8 réunions et dialogues sur les jeunes et les femmes avec la participation de membres des communautés misseriya ou ngok dinka, notamment les associations et réseaux de femmes, les réseaux de jeunes, les chefs locaux et traditionnels, afin de promouvoir et d'encourager la pleine participation des femmes et des jeunes aux processus de paix
- Fourniture d'un appui logistique et technique aux réseaux de femmes, afin qu'elles abordent des sujets liés aux femmes et à la paix et la sécurité, tels que les alertes rapides, la prise en compte du genre dans la protection et la participation des jeunes femmes aux processus de paix et aux initiatives sportives
- Organisation de 10 réunions du Comité mixte des observateurs militaires et conduite de 2 555 patrouilles d'équipes mixtes d'observateurs militaires (7 équipes × 1 patrouille par jour × 365 jours)
- Patrouilles et déploiement des unités de police constituées des Nations Unies (87 600 jours-personnes) pour lutter efficacement contre les menaces criminelles au marché commun d'Amiet et dans d'autres zones de tension à Abyei (10 personnes par patrouille × 3 patrouilles par section × 4 sections par unité de police constituée × 2 unités de police constituées × 365 jours)
- Fourniture de conseils et d'un encadrement à 53 comités de protection de la population locale dans les secteurs centre, sud et nord, soit un total de 1 223 personnes, dont 181 femmes, et à un comité de protection mixte, soit un total de 52 personnes, dont 4 femmes, dans le cadre de patrouilles interactives et d'un regroupement dans des locaux communs, afin de renforcer les capacités institutionnelles des comités
- Établissement du profil et enregistrement de 1 223 membres des comités de protection de la population locale et de 52 membres du comité de protection mixte, dans les secteurs centre, sud et nord, conformément à la stratégie en matière d'état de droit, et fourniture d'un appui à ces comités, notamment par la remise en état et la fourniture de 1 223 équipements logistiques opérationnels à un total de 1 223 membres des comités de protection de la population locale et 52 membres du comité de protection mixte

- Appui à 1 conférence prémigratoire et 1 conférence postmigratoire, y compris à une série de consultations visant à renforcer la compréhension mutuelle, la coopération et la paix
- Mise à disposition de 4 bureaux partagés par la police des Nations Unies et les comités de protection de la population locale ou les comités de protection mixtes (1 à Diffra, 1 dans la zone du marché d'Amiet, 1 à Abyei et 1 à Agok)
- Organisation de campagnes de sensibilisation autour de l'action de police de proximité en matière de protection de l'environnement, avec les populations locales, et fourniture de matériel de nettoyage respectueux de l'environnement à Abyei, Agok et Diffra (180 participants)
- Organisation et facilitation de 60 programmes de formation sur l'application des lois et les techniques élémentaires de maintien de l'ordre, et de séances de formation aux droits humains fondamentaux, à l'intention de 52 membres des comités de protection mixtes et 1 223 membres des comités de protection de la population locale (20 dans le secteur nord, 20 dans le secteur centre et 20 dans le secteur sud)
- Organisation de 12 ateliers de formation sur les moyens de prévenir et de combattre la violence sexuelle et fondée sur le genre et sur les droits des femmes et des enfants, à l'intention de 1 223 membres des comités de protection de la population locale et 52 membres des comités de protection mixtes, des chefs traditionnels, de représentants de la société civile et des agents de santé (dans la limite de 50 participants par atelier) dans les secteurs centre, sud et nord, conformément à la stratégie en matière d'état de droit
- Organisation de 9 manifestations et campagnes et d'activités génératrices de revenus liées aux 16 journées de mobilisation contre la violence de genre, à la prévention des mariages précoces, à la lutte contre le VIH et à la prévention de sa transmission dans les secteurs centre, sud et nord
- Organisation de 3 ateliers sur la création de revenus pour les membres vulnérables de la communauté d'accueil, notamment les veuves et les personnes handicapées, et de 5 ateliers d'apprentissage pour les enfants, et conduite d'une enquête sur les enfants livrés à eux-mêmes dans les secteurs centre, sud et nord
- Appui à 4 ateliers et activités de renforcement des capacités, notamment les activités et ateliers animés par les entités des Nations Unies et les organisations non gouvernementales compétentes, dans des domaines tels que la sensibilisation aux questions de réconciliation et de justice traditionnelle, à la paix et la sécurité et à la protection des civils dans les communautés misseriya et ngok dinka
- Fourniture d'un appui aux équipes de pays des Nations Unies au Soudan et au Soudan du Sud aux fins de la mise en œuvre d'activités de consolidation de la paix, notamment en ce qui concerne la formation professionnelle et le développement des compétences des jeunes, ainsi que les soins de santé vitaux (nutrition et services de santé sexuelle et procréative) pour les femmes, les enfants et d'autres groupes vulnérables
- Fourniture d'un appui aux 2 administrations s'agissant d'élaborer des programmes et du matériel pédagogique sur les droits humains et la coexistence pacifique
- Prestation de services liés à la lutte antimines, notamment pour faire en sorte que : 100 % des itinéraires prioritaires où des patrouilles ont lieu soient sécurisés et accessibles dans la zone d'Abyei ; 100 % des demandes de relevé et de déminage des terrains minés dans la zone d'Abyei soient suivies d'effet ; 100 % des demandes d'enlèvement et de destruction des mines et restes explosifs de guerre dans la zone d'Abyei soient suivies d'effets ; 100 % des armes et munitions confisquées et remises au Service de la lutte antimines soient détruites en toute sécurité, conformément aux procédures du Service
- Organisation de 360 séances de sensibilisation au danger des engins explosifs (30 séances par mois × 12 mois) à l'intention des populations de la zone d'Abyei ; organisation de 48 séances de formation de base sur les impératifs de sécurité en matière de mines et de restes explosifs de guerre à l'intention des membres du personnel de la Force et des militaires nouvellement arrivés (4 séances par mois × 12 mois)
- Renforcement de la collaboration avec les stations de radio afin d'utiliser les émissions radiophoniques de la FISNUA diffusées sur Internet pour intensifier le dialogue et la communication avec la population, l'objectif étant de mieux faire comprendre le mandat de la mission et de lutter contre la mésinformation et la désinformation

- Dialogue continu avec les communautés ngok dinka et misseriya, y compris dans le cadre de 2 ateliers d'information sur le rôle et le mandat de la FISNUA à Abyei et du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, l'objectif étant de mieux faire connaître le mandat de la mission, d'améliorer le dialogue avec les populations locales et de promouvoir le journalisme professionnel dans le cadre de la lutte contre la désinformation et la mésinformation
- Fourniture et distribution de supports de communication dans le cadre de 3 journées des Nations Unies (la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies, le 29 mai, la Journée internationale de la paix, le 21 septembre, et la Journée des Nations Unies, le 24 octobre) et de 3 manifestations sportives locales organisées à ces occasions
- Prestation de services liés à la diffusion d'informations sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, à la communication stratégique sur la « tolérance zéro » et au renforcement des réseaux de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, en collaboration avec les réseaux présents au Soudan et au Soudan du Sud, et organisation de 4 ateliers et réunions de l'équipe régionale déontologie et discipline

Réalisation escomptée	*Indicateurs de succès*
1.2 Fonctionnement effectif du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière	1.2.1 Confirmation du retrait des forces dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et vérification des allégations de déplacements par la surveillance de la totalité de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée non contestée
	1.2.2 Déploiement intégral du personnel du Service de la lutte antimines au siège du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et dans les postes de commandement de secteur et bases d'opérations en activité afin de fournir un appui au Mécanisme selon les besoins

Produits

- 3 650 patrouilles terrestres mixtes (8 équipes × 1,25 patrouille par jour × 365 jours) et 48 patrouilles de longue distance mixtes (2 secteurs × 2 patrouilles par mois × 12 mois), avec le soutien d'équipes d'appui aux patrouilles à bord de véhicules à l'épreuve des mines, et 192 patrouilles aériennes (48 × 4) effectuées par les équipes intégrées du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, à un rythme de 4 patrouilles par mois
- Fourniture de conseils et d'un appui pour la coordination et la planification des opérations de surveillance dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée dans le cadre de 260 réunions hebdomadaires dans 4 états-majors de secteur et au siège du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière (5 × 52 semaines)
- Prestation de services liés à la lutte antimines, notamment pour assurer : a) la vérification de l'absence de mines et de restes explosifs de guerre sur 100 % des terres, pour donner suite à la demande du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière ; b) la sécurisation et le dégagement de 100 % des itinéraires, conformément à la demande du Mécanisme ; c) l'enlèvement et la destruction de 100 % des mines et des restes explosifs de guerre signalés dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, conformément aux procédures du Service de la lutte antimines ; d) le détachement d'équipes d'appui du Service de la lutte antimines à bord de véhicules protégés contre les mines pour accompagner 100 % des patrouilles terrestres du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

Facteurs externes

Il incombe au premier chef aux Gouvernements soudanais et sud-soudanais de protéger les civils et de mettre en œuvre les accords suivants : a) Accord du 20 juin 2011 concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei ; b) Accord du 27 septembre 2012 sur les dispositions de sécurité ; c) Accord du 30 juillet 2011 concernant la Mission d'appui à la surveillance de la frontière ; d) Accord du 29 juin 2011 sur la sécurité des frontières et le Mécanisme conjoint pour les

questions politiques et la sécurité, dans le cadre de mécanismes conjoints tels que le Comité mixte de contrôle d'Abyei. L'Union africaine et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine jouent un rôle clé pour ce qui est de faire avancer le processus politique, avec le soutien de l'ONU. Les autres facteurs à prendre en compte sont notamment la création du Service de police d'Abyei par les 2 parties dans le cadre de l'Accord du 20 juin 2011, la démilitarisation de la zone d'Abyei par le retrait des forces de l'État, la pleine liberté de circulation de la FISNUA, ainsi que l'engagement et le soutien des parties et de la population. La mise en œuvre du mandat de la FISNUA dépendra également de l'évolution de la situation dans des domaines tels que les affrontements entre les communautés, les changements climatiques, notamment les inondations, et l'expansion de la crise humanitaire, qui entraîne des déplacements de civils et des pertes civiles. Les progrès politiques et l'environnement opérationnel seront déterminés par l'évolution du conflit en cours au Soudan.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 1 (Sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière)

Catégorie	*Total*
I. Observateurs militaires	
Effectif approuvé 2023/24	135
Effectif proposé 2024/25	135
Variation nette	–
II. Contingents	
Effectif approuvé 2023/24	3 115
Effectif proposé 2024/25	3 115
Variation nette	–
III. Police des Nations Unies	
Effectif approuvé 2023/24	148
Effectif proposé 2024/25	148
Variation nette	–
IV. Unités de police constituées	
Effectif approuvé 2023/24	492
Effectif proposé 2024/25	492
Variation nette	–

V. Personnel civil	*Personnel recruté sur le plan international*						*Personnel recruté sur le plan national*			*Volontaires des Nations Unies*			
	SGA/ SSG	*D-2/ D-1*	*P-5/ P-4*	*P-3/ P-2*	*Service mobile*	*Total partiel*	*AN*	*GN*	*Total partiel*	*Volontaires recrutés sur le plan international*	*Volontaires recrutés sur le plan national*	*Total partiel*	*Total*
Bureau de la Chef de la police													
Effectif approuvé 2023/24	–	1	3	1	1	6	–	2	2	–	–	–	8
Effectif proposé 2024/25	–	1	3	1	1	6	–	2	2	–	–	–	8
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau du Chef de cabinet (civil)													
Effectif approuvé 2023/24	–	1	5	1	2	9	3	–	3	–	–	–	12
Effectif proposé 2024/25	–	1	6	1	2	10	3	–	3	–	–	–	13
Variation nette	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**
Bureau de la liaison avec les communautés													
Effectif approuvé 2023/24	–	–	4	4	–	8	1	3	4	–	–	–	12
Effectif proposé 2024/25	–	–	4	4	–	8	1	3	4	–	–	–	12
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau de la communication et des relations publiques													
Effectif approuvé 2023/24	–	–	1	1	–	2	–	–	–	–	–	–	2
Effectif proposé 2024/25	–	–	1	1	–	2	–	–	–	–	–	–	2
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Section de la sûreté et de la sécurité													
Effectif approuvé 2023/24	–	–	1	1	13	15	–	11	11	–	–	–	26
Effectif proposé 2024/25	–	–	1	1	13	15	–	11	11	–	–	–	26
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total partiel (personnel civil)													
Effectif approuvé 2023/24	–	2	14	8	16	40	4	16	20	–	–	–	60
Effectif proposé 2024/25	–	2	15	8	16	41	4	16	20	–	–	–	61
Variation nette	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**
Total													
Effectif approuvé 2023/24	–	2	14	8	16	40	4	16	20	–	–	–	3 950

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			
V. Personnel civil	*SGA/ SSG*	*D-2/ D-1*	*P-5/ P-4*	*P-3/ P-2*	*Service mobile*	*Total partiel*	*AN*	*GN*	*Total partiel*	*Volontaires recrutés sur le plan international*	*Volontaires recrutés sur le plan national*	*Total partiel*	*Total*
Effectif proposé 2024/25	–	2	15	8	16	41	4	16	20	–	–	–	3 951
Variation nette	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**

Tableau 4
Ressources humaines : Bureau du Chef de cabinet (civil)

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*
Poste	1	P-4	Spécialiste des questions d'état de droit	Création
Total	**1**		**(voir tableau 3)**	

Bureau du Chef de cabinet (civil)

46. Conformément au mandat révisé, qui met l'accent sur l'achèvement de la stratégie de promotion de l'état de droit, l'examen des besoins en personnel civil de la FISNUA a fait apparaître qu'il était nécessaire de recourir à des effectifs supplémentaires pour poursuivre l'élaboration de cette stratégie, ainsi que pour planifier des programmes connexes et superviser leur exécution en collaboration avec les acteurs publics, les organismes, fonds et programmes et la société civile.

47. En raison de l'incapacité des parties à mettre en place le Service de police d'Abyei et de l'absence quasi totale de mécanismes efficaces de promotion de l'état de droit dans la région d'Abyei, l'état de droit est l'un des aspects les plus complexes du mandat de la FISNUA. Compte tenu de la montée de la violence et de la criminalité qui résulte de l'aggravation des tensions communautaires et ethniques depuis 2022, de l'augmentation du nombre de personnes déplacées en raison du conflit au Soudan, et de la hausse de nombre d'armes légères en circulation, les emplois axés sur l'état de droit sont certains des plus importants dans l'effectif de la FISNUA.

48. À cet égard, il convient de noter que les acteurs locaux n'ont pas reçu de moyens supplémentaires dans le domaine de l'état de droit pour faire face à l'aggravation des tensions, et que la FISNUA a besoin de capacités civiles permanentes et spécialisées, sur place, afin d'aider la police des Nations Unies, les pays fournisseurs de contingents et d'autres composantes de la mission à traiter les questions relatives à l'état de droit. Un renforcement des capacités permettrait non seulement à la FISNUA d'apporter aux acteurs locaux le soutien nécessaire pour instaurer la stabilité dans la région d'Abyei, mais aussi de faire en sorte que la Force respecte les meilleures pratiques internationalement reconnues, notamment en ce qui concerne le traitement et les droits des détenus, et en particulier la détention des femmes et des enfants. À cet égard, le fait que la FISNUA ne dispose pas de moyens suffisants dans le domaine de l'état de droit présente des risques à la fois pour la mission et pour les populations locales. Enfin, le 8 novembre 2023, la FISNUA a achevé l'élaboration de sa stratégie intégrée de promotion de l'état de droit, conformément à la demande formulée par le Conseil de sécurité. La supervision et l'exécution de cette stratégie nécessiteront la mise à disposition d'un(e) membre du personnel civil possédant l'expertise requise.

49. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel, il est proposé de créer un poste de spécialiste des questions d'état de droit (P-4), dont le (la) titulaire sera chargé(e) de consolider les éléments de la stratégie de promotion de l'état de droit dans les travaux de toutes les composantes de la FISNUA. Le (la) spécialiste s'emploiera, avec les différentes sections de la Force et les organismes, fonds et programmes, à élaborer, exécuter et superviser des programmes conjoints axés sur l'état de droit, et à mettre en œuvre les services d'appui connexes prêtés par les Nations Unies dans la zone de responsabilité de la Force. Il (elle) s'intéressera en outre aux questions de justice et de responsabilité et se coordonnera avec les interlocuteurs locaux pour donner des avis sur les procédures de détention et de transfert des détenus, contrôler la bonne application des règles et servir de personne référente dans le domaine de la justice pour mineurs et de la protection de l'enfance.

Composante 2 : appui

50. La composante Appui continuera de fournir, dans les meilleurs délais et de façon responsable, des services efficaces et performants afin d'aider la Force à s'acquitter de son mandat ; pour ce faire, elle exécutera les produits prévus, améliorera la qualité des services et réalisera des gains d'efficience. Elle fournira notamment des services au personnel militaire et civil partout où la FISNUA est présente. Cet appui portera sur tous les domaines : audit, contrôle des risques et conformité ; opérations aériennes ; budget, finances et communication de l'information ; administration du personnel civil et en tenue ; ingénierie et gestion des installations et des infrastructures ; gestion de l'environnement ; gestion du carburant ; services liés aux technologies ; services médicaux ; gestion de la chaîne d'approvisionnement ; sécurité ; gestion des véhicules et transport terrestre.

Réalisation escomptée	*Indicateurs de succès*
2.1 Fourniture à la mission, dans les meilleurs délais, de services d'appui efficaces, rationnels et responsables	2.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (2022/23 : 71 % ; 2023/24 : ≥ 90 % ; 2024/25 : ≥ 90 %)
	2.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2022/23 : 12 % ; 2023/24 : 3,9 % ± 12,3 % ; 2024/25 : 11 % ± 3 %)
	2.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2022/23 : 27 % ; 2023/24 : ≥ 29 % ; 2024/25 : ≥ 29 %)
	2.1.4 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la publication des avis de vacance à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2022/23 : 88 jours ; 2023/24 : ≤ 45 jours ; 2024/25 : ≤ 45 jours)
	2.1.5 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la publication des avis de vacance à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2022/23 : 230 jours ; 2023/24 : ≤ 120 jours ; 2024/25 : ≤ 120 jours)

	2.1.6 Note globale dans le tableau de bord d'évaluation environnementale de l'Administration (2022/23 : 79 ; 2023/24 : 100 ; 2024/25 : 100)
	2.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2022/23 : 99 % ; 2023/24 : ≥ 85 % ; 2024/25 : ≥ 85 %)
	2.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2022/23 : 80 % ; 2023/24 : 100 % ; 2024/25 : 100 %)
	2.1.9 Note globale concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clés de résultats (2022/23 : 1 981,33 ; 2023/24 : ≥ 1 800 ; 2024/25 : ≥ 1 800)
	2.1.10 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2022/23 : 100 % ; 2023/24 : 100 % ; 2024/25 : 100 %)
	2.1.11 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2022/23 : 94,4 % ; 2023/24 : ≥ 95,0 % ; 2024/25 : ≥ 95,0 %)
	2.1.12 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en temps voulu, délais de livraison (2022/23 : 40 % ; 2023/24 : ≤ 20 % ; 2024/25 : ≤ 20 %)

Produits

Amélioration des services

- Exécution du plan d'action environnemental de la mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration

Audit, contrôle des risques et conformité

- Suite donnée aux recommandations d'audit non encore appliquées ayant été acceptées par la direction

Services de transports aériens

- Exploitation et entretien de 11 appareils (4 avions et 7 hélicoptères)
- Fourniture de 6 692 heures de vol (4 218 par des prestataires privés et 2 474 par des prestataires militaires) pour tous les services (transport de passagers, fret, opérations de patrouille et d'observation, missions de recherche et de sauvetage et évacuations sanitaires primaires et secondaires)
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 11 appareils, ainsi que pour 17 aérodromes et sites d'atterrissage

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 301,2 millions de dollars

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 336 membres du personnel civil, notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement du personnel, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Services d'entretien et de réparation portant sur 21 installations de la mission réparties entre 21 sites
- Exécution de 11 projets de construction, de rénovation et d'aménagement
- Entretien de 400 km de route aux fins de la mobilité des forces et services d'entretien et de réparation pour 19 sites
- Exploitation et entretien de 187 groupes électrogènes appartenant à l'ONU répartis entre 21 sites et de 5 centrales solaires réparties entre 5 sites

Services technologiques

- Fourniture de services d'appui et de maintenance pour 2 104 radios
- Fourniture de 1 100 ordinateurs et de 260 imprimantes pour un effectif moyen prévu de 710 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 390 appareils et 25 imprimantes permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et de services communs
- Fourniture de services d'appui et de maintenance pour 31 réseaux locaux et 9 réseaux étendus, dans 18 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 11 000 km^2, mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 5 000 cartes

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 14,0 millions de litres de carburant (4,8 millions de litres pour les opérations aériennes, 1,2 million pour les transports terrestres et 8 millions pour les groupes électrogènes et d'autres équipements) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage dans 16 sites ; mobilisation de 1 point de distribution supplémentaire à l'usage du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

Services de santé

- Exploitation et entretien des centres de soins appartenant à l'ONU (1 unité médicale de niveau I) et appui aux centres de soins appartenant aux contingents (8 unités médicales de niveau I et 1 unité médicale de niveau II+). Appui au personnel de la Force, mais également à la communauté locale, pour des raisons humanitaires
- Gestion de dispositifs d'évacuation sanitaire vers 5 unités médicales (3 de niveau III et 2 de niveau IV) dans 5 sites situés dans la zone de la mission et en dehors de celle-ci

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui en matière de planification et de recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 40 millions de dollars
- Réception, gestion et distribution de 12 315 tonnes de marchandises au maximum dans la zone de la mission
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 132 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 3 890 militaires et policiers
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour un effectif moyen prévu de 2 900 membres des contingents et des unités de police constituées, répartis entre 10 sites permanents et 9 bases d'opérations
- Appui au traitement des demandes d'indemnités et prestations pour un effectif moyen prévu de 3 190 militaires et policiers

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 475 véhicules appartenant à l'ONU (234 véhicules légers, 102 véhicules à usage spécial, 2 ambulances, 4 véhicules blindés et 133 autres véhicules, remorques et attelages), de 562 véhicules appartenant aux contingents et de 3 ateliers d'entretien et de réparation, et fourniture de services de transport et de navette

Sécurité

- Services de sécurité du personnel et des biens des Nations Unies 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour la zone administrative d'Abyei et le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, y compris les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les organisations internationales
- Conduite de 222 visites et évaluations de la sécurité des bases d'opérations de la FISNUA et du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, des locaux communs des organismes, fonds et programmes des Nations Unies établis à proximité immédiate des camps de la Force, et du complexe d'ONG situé à Agok, dans le cadre de la stratégie « Saving lives together » (« Sauver des vies ensemble ») ; de 18 évaluations de l'application des normes minimales de sécurité opérationnelle, évaluations de l'état du matériel de sécurité et inspections de sécurité incendie ; ainsi que de 22 visites du personnel

Déontologie et discipline

- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline destiné à tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), d'une stratégie de communication et d'activités de sensibilisation de la population, comprenant formation, suivi des enquêtes et mesures disciplinaires

VIH/sida

- Exploitation et entretien de structures de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation au VIH et aux autres maladies transmissibles reposant notamment sur la communication d'informations entre collègues, à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission

Facteurs externes

Les déplacements du personnel et le déploiement des ressources opérationnelles ne sont ni interrompus ni restreints. Les fournisseurs et les sous-traitants fournissent les biens et les services prévus conformément aux marchés conclus.

Tableau 5
Ressources humaines : composante 2 (Appui)

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*			*Volontaires des Nations Unies*			
	SGA/ SSG	*D-2/ D-1*	*P-5/ P-4*	*P-3/ P-2*	*Service mobile*	*Total partiel*	*AN*	*GN*	*Total partiel*	*Volontaires recrutés sur le plan international*	*Volontaires recrutés sur le plan national*	*Total partiel*	*Total*
Bureau du Chef de l'appui à la mission													
Postes approuvés 2023/24	–	1	5	1	3	10	–	1	1	1	–	–	12
Postes proposés 2024/25	–	1	5	1	3	10	–	1	1	1	–	–	12
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Emplois de temporaire approuvés[a] 2023/24	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Emplois de temporaire proposés[a] 2024/25	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total partiel (Bureau du Chef de l'appui à la mission)													
Postes approuvés 2023/24	–	1	6	1	3	11	–	1	1	1	–	–	13
Postes proposés 2024/25	–	1	6	1	3	11	–	1	1	1	–	–	13
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Section de la gestion des opérations et des ressources													
Postes approuvés 2023/24	–	–	5	11	18	34	–	11	11	9	–	9	54
Postes proposés 2024/25	–	–	5	12	18	35	–	11	11	9	–	9	55
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**
Emplois de temporaire approuvés[a] 2023/24	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés[a] 2024/25	–	–	–	1	1	2	–	–	–	–	–	–	2
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**1**	**1**	**2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2**
Total partiel (Section de la gestion des opérations et des ressources)													
Postes approuvés 2023/24	–	–	5	12	18	35	–	11	11	9	–	9	55
Postes proposés 2024/25	–	–	5	14	19	38	–	11	11	9	–	9	58
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**2**	**1**	**3**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**3**
Section Services													
Postes approuvés 2023/24	–	–	7	6	33	46	4	34	38	18	–	18	102

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*			*Volontaires des Nations Unies*			
	SGA/ SSG	*D-2/ D-1*	*P-5/ P-4*	*P-3/ P-2*	*Service mobile*	*Total partiel*	*AN*	*GN*	*Total partiel*	*Volontaires recrutés sur le plan international*	*Volontaires recrutés sur le plan national*	*Total partiel*	*Total*
Postes proposés 2024/25	–	–	7	6	33	46	4	34	38	18	–	18	102
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Emplois de temporaire approuvés[a] 2023/24	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	1
Emplois de temporaire proposés[a] 2024/25	–	–	–	2	–	1	–	–	–	–	–	–	2
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**
Total partiel (Section Services)													
Postes approuvés 2023/24	–	–	7	7	33	47	4	34	38	18	–	18	103
Postes proposés 2024/25	–	–	7	8	33	48	4	34	38	18	–	18	104
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**
Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement													
Postes approuvés 2023/24	–	–	5	3	28	36	2	21	23	10	–	10	69
Postes proposés 2024/25	–	–	5	3	28	36	2	21	23	10	–	10	69
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total partiel (Division de l'appui à la Mission)													
Postes approuvés 2023/24	–	1	22	21	82	126	6	67	73	38	–	38	237
Postes proposés 2024/25	–	1	22	22	82	127	6	67	73	38	–	38	238
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**
Emplois de temporaire approuvés[a] 2023/24	–	–	1	2	–	3	–	–	–	–	–	–	3
Emplois de temporaire proposés[a] 2024/25	–	–	1	4	1	6	–	–	–	–	–	–	6
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**2**	**1**	**3**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**3**
Total (emplois de temporaire inclus)													
Effectif approuvé 2023/24	–	1	23	23	82	129	6	67	73	38	–	38	240
Effectif proposé 2024/25	–	1	23	26	83	133	6	67	73	38	–	38	244
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**3**	**1**	**4**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**4**

[a] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Tableau 6
Ressources humaines : Bureau du Chef de l'appui à la mission

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*
Emploi	1	P-5	Spécialiste de la gestion de programme (hors classe)	Reconduction
Total	**1**		**(voir tableau 5)**	

Bureau du Chef de l'appui à la mission

51. En 2021, la FISNUA a lancé un projet pilote pluriannuel visant à mettre en œuvre le concept de camp intelligent des Nations Unies et a créé une équipe multidisciplinaire pour assurer la coordination entre différentes composantes de service œuvrant dans plusieurs domaines disciplinaires dans la zone d'Abyei. L'équipe est dirigée par un(e) spécialiste de la gestion de programme (hors classe) (chef de projet) (P-5) qui a supervisé et coordonné efficacement les équipes de projet spéciales chargées de la planification, de la mise en œuvre et de l'exécution de projets pluridisciplinaires à moyen et long terme, élaboré des plans de projet et des instructions permanentes, géré les ressources financières et matérielles et assuré la coordination entre la composante militaire, la composante Police, la composante opérationnelle et la composante Appui.

52. En conséquence, conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel de la FISNUA, il est proposé de reconduire pour une autre année l'emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste de la gestion de programme (hors classe) (P-5). Cet emploi de temporaire (autre que pour les réunions) avait été créé en juillet 2023 pour une période d'un an. Le projet de camp intelligent des Nations Unies est toujours en cours et devrait se poursuivre jusqu'en 2024/25. Si l'on veut garantir que le projet soit achevé dans les délais, il est essentiel de prolonger le financement de cet emploi pour une année supplémentaire, faute de quoi les fonctions de planification et d'exécution des projets ne seront plus centralisées, ce qui entraînerait des retards et des problèmes de coordination entre les composantes de service, les prestataires extérieurs et la composante Personnel en tenue.

Tableau 7
Ressources humaines : Section de la gestion des opérations et des ressources

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*
Emploi	1	P-3	Logisticien(ne)	Création
Poste	1	P-2	Logisticien(ne) (adjoint(e) de 1re classe)	Création
Emploi	1	SM	Assistant(e) chargé(e) des ressources humaines	Création
Total	**3**		**(voir tableau 5)**	

Section de la gestion des opérations et des ressources

53. Il est proposé de créer un emploi de logisticien(ne) (P-3) [emploi de temporaire (autre que pour les réunions)] au Centre d'appui à la mission, comme indiqué aux paragraphes 34 et 35. Le (la) logisticien(ne) sera chargé(e) de coordonner l'élaboration de l'ensemble des plans d'appui logistique, de fournir un soutien logistique aux bureaux opérationnels de la FISNUA, l'accent étant mis sur la Section de la lutte antimines et, en particulier, de planifier l'achat de biens et de services

d'usage général, d'élaborer des calendriers relatifs à l'approvisionnement et de répondre aux besoins opérationnels urgents.

54. L'examen des besoins en personnel civil de la FISNUA a révélé que le passage de un à huit pays fournisseurs de contingents avait eu une incidence sur le travail du Centre d'appui à la mission, compte tenu de l'augmentation des activités liées à la coordination de différents contingents ayant des besoins distincts. Il est également ressorti de l'examen que le (la) seul(e) responsable de la formation (P-3) du Centre d'appui à la mission était chargé(e) de coordonner l'ensemble des activités du Centre intégré de formation du personnel des missions, et qu'aucune capacité d'appui n'avait été déployée pour couvrir les nouveaux besoins des secteurs. À l'issue de l'examen, il a été recommandé d'étendre les activités du Centre intégré de formation du personnel des missions aux secteurs, afin de répondre pleinement aux nouveaux besoins de formation du personnel sur le terrain, toujours plus nombreux, grâce à la création d'un poste de P-2.

55. En conséquence, conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de créer un poste de logisticien(ne) (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) au Centre d'appui à la mission.

56. L'examen des besoins en personnel civil a révélé que la Section des ressources humaines n'avait pas les moyens suffisants pour répondre aux besoins croissants relatifs aux initiatives mondiales de gestion du changement en matière de ressources humaines et pour accompagner l'augmentation du personnel de la FISNUA et l'évolution de son mandat. Eu égard à l'obligation de créer des groupes chargés de l'appui aux clients au sein des services de gestion des ressources humaines, il a été constaté que seuls deux membres du personnel [un(e) agent(e) du service mobile et un(e) agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national] étaient responsables de l'assistance aux clients, qui comprend notamment la gestion des prestations et avantages, l'entrée en fonctions et l'exécution de projets spéciaux relatifs aux voyages du personnel civil et du personnel en tenue.

57. Le nombre de pays fournissant des contingents étant passé de un à huit en raison du changement de mandat de la FISNUA, l'équipe chargée des ressources humaines doit maintenant échanger fréquemment avec huit groupes en ce qui concerne la gestion des voyages et des prestations liées aux voyages, ce qui entraîne huit fois plus de travail. En outre, la relève des membres des contingents et du personnel en tenue hors contingents et unités de police constituées a lieu tous les 12 à 18 mois, ce qui signifie qu'un nouveau groupe de soldats, y compris des officiers supérieurs d'état-major chargés d'assurer l'administration des prestations auxquelles a droit le personnel en tenue, doit se réadapter aux règles et aux règlements relatifs aux ressources humaines et aux voyages. De plus, en raison des barrières linguistiques, la Section des ressources humaines passe presque deux fois plus de temps avec chaque client qu'auparavant. À l'heure actuelle, trois membres du personnel de la Section des ressources humaines sont chargés des missions suivantes : traiter et approuver les demandes de voyage et les documents relatifs aux frais de voyage ; coordonner les procédures de paiement et de recouvrement liées à l'indemnité de subsistance (missions) et aux frais de voyage avec le Bureau du (de la) responsable de l'administration du personnel militaire, le Groupe des finances et du budget et le Centre de services régional ; organiser des formations à l'intention des nouveaux membres du personnel et des interlocuteurs des pays fournisseurs de contingents sur la gestion de l'indemnité de subsistance (missions) et des voyages.

58. La FISNUA procède actuellement à un exercice de reclassement à l'échelle de la mission et, comme expliqué ci-dessus, ne dispose pas des ressources nécessaires pour mener à bien cet exercice dans les délais prévus. Sur les 193 postes examinés

dans le cadre de l'exercice de reclassement (de classe G-2, G-3, G-4, G-5, FS-4 et FS-5), seuls 42 ont été reclassés à ce jour, ce qui en laisse 151 à examiner.

59. Conformément à la recommandation issue de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de créer un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines (Service mobile) dans la Section des ressources humaines, dont la mission principale sera de mener à bien l'exercice de reclassement dans un délai de 12 mois.

Tableau 8
Ressources humaines : Section Services

	Variation	*Classe*	*Titre ou fonction*	*Modification*
Emploi	1	P-3	Fonctionnaire des transports	Création
Total	**1**		**(voir tableau 5)**	

60. Il est proposé de créer un emploi de fonctionnaire des transports (P-3) [emploi de temporaire (autre que pour les réunions)] au sein du Groupe des transports, comme indiqué aux paragraphes 34 et 35. Le (la) fonctionnaire des transports sera chargé(e) de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de gestion et d'entretien du parc de la FISNUA, composé de 30 véhicules spécialisés à l'épreuve des mines, qui sont nécessaires aux opérations de lutte antimines. Étant donné que le programme de lutte antimines de la FISNUA sera désormais exécuté directement par le Secrétariat, ces véhicules seront enregistrés et gérés comme des actifs de la Force. L'emploi qu'il est proposé de créer permettrait également à la FISNUA de mettre en place un atelier spécialisé afin d'entretenir et de réparer les véhicules protégés contre les mines et d'autres équipements lourds.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

	Dépenses (2022/23)	*Montant alloué (2023/24)*	*Dépenses prévues (2024/25)*	*Variation*	
				Montant	*Pourcentage*
Catégorie de dépenses	*(1)*	*(2)*	*(3)*	*(4) = (3) – (2)*	*(5) = (4)/(2)*
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	6 065,9	5 608,2	6 625,4	1 017,2	18,1
Contingents	86 835,4	112 685,7	112 352,9	(332,8)	(0,3)
Police des Nations Unies	2 415,8	3 563,1	2 403,8	(1 159,3)	(32,5)
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	**95 317,1**	**121 857,0**	**121 382,1**	**(474,9)**	**(0,4)**
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	41 346,3	44 380,7	46 263,8	1 883,1	4,2
Administrateurs recrutés sur le plan national	757,4	646,1	936,2	290,1	44,9
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	3 534,2	2 722,1	3 515,6	793,5	29,2
Volontaires des Nations Unies	2 211,4	2 677,0	2 469,0	(208,0)	(7,8)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	3 462,5	1 509,7	3 626,4	2 116,7	140,2
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Total partiel	**51 311,8**	**51 935,6**	**56 811,0**	**4 875,4**	**9,4**
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	1 311,6	727,7	727,7	–	–
Voyages officiels	1 027,8	636,7	736,5	99,8	15,7
Installations et infrastructures	46 591,9	37 562,3	43 265,7	5 703,4	15,2
Transports terrestres	3 298,9	4 138,4	4 062,4	(76,0)	(1,8)
Opérations aériennes	28 428,9	37 291,7	40 507,4	3 215,7	8,6
Opérations maritimes ou fluviales	791,3	523,7	472,7	(51,0)	(9,7)
Communications et informatique	11 460,4	9 668,8	9 668,8	–	–
Santé	854,5	692,1	685,4	(6,7)	(1,0)
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	26 913,1	21 436,9	22 167,7	730,8	3,4
Projets à effet rapide	468,1	750,0	750,0	–	–
Total partiel	**121 146,5**	**113 428,3**	**123 044,3**	**9 616,0**	**8,5**
Montant brut	**267 775,4**	**287 220,9**	**301 237,4**	**14 016,5**	**4,9**
Recettes provenant des contributions du personnel	4 032,5	3 923,5	4 392,3	468,8	11,9
Montant net	**263 742,9**	**283 297,4**	**296 845,1**	**13 547,7**	**4,8**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	**267 775,4**	**287 220,9**	**301 237,4**	**14 016,5**	**4,9**

B. Contributions non budgétisées

61. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces[a]	747,7
Total	**747,7**

[a] Valeur estimative de parcelles situées à Abyei, à Gok Machar et à Kadougli, des terrains sur lesquels sont implantées les bases opérationnelles des compagnies, ainsi que des droits d'atterrissage dans les aéroports.

C. Gains d'efficience

62. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2024/25 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant*	*Mesure*
En ce qui concerne le projet de camp intelligent des Nations Unies, les économies estimées sont les suivantes :		
Installations et infrastructures	1 429,2	Construction de centrales solaires photovoltaïques d'une puissance installée maximale de 200 kilovolts dans quatre camps, ce qui permet de réduire la consommation de combustible
	73,7	Installation de 114 chauffe-eau solaires, ce qui permet de réduire la consommation de combustible
Total partiel	**1 502,9**	**Projet de camp intelligent des Nations Unies**
Nouveau modèle de prestation du Service de la lutte antimines[a]		
Fournitures, services et matériel divers	3 094,8	Élimination des dépenses afférentes à 14 postes (10 soumis à recrutement international et 4 soumis à recrutement national) (2 199 700 dollars), des dépenses d'appui aux programmes de l'UNOPS et des frais d'administration y relatifs (773 500 dollars) ainsi que de frais liés aux voyages, au matériel, aux transports terrestres et d'autres dépenses opérationnelles (121 600 dollars) qui n'auront plus lieu d'être
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(974,9)	9 emplois de temporaire (3 P-3, 1 P-2, 3 agent(e)s du Service mobile et 2 agent(e)s des services généraux recrutés sur le plan national) inscrits au tableau d'effectifs de la FISNUA sur la base d'un taux de vacance de 50 %. Le total des dépenses supplémentaires prévues pour les exercices suivants s'élèverait à 1 949 800 dollars
Transports terrestres	(98,8)	Augmentation des dépenses liées aux pièces de rechange, aux réparations et à l'entretien des véhicules de lutte antimines, précédemment assumées par l'UNOPS
Total partiel[b]	**2 021,1**	
Total	**3 524,0**	

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau)

[a] En ce qui concerne le transfert à la FISNUA des fonctions essentielles restantes du programme de lutte antimines, qui étaient auparavant assumées par le Service de la lutte antimines par l'intermédiaire de l'UNOPS et relevaient de la rubrique Fournitures, services et matériel divers (services de détection des mines et de déminage), les gains d'efficience prévus seront obtenus grâce à la rationalisation des fonctions et à l'élimination de dépenses d'appui au programme qui n'auront plus lieu d'être.

[b] Programme de lutte antimines : économies estimées à 2 021 100 dollars en 2024/25. Le total des économies prévues pour les exercices suivants serait de 1 046 200 dollars.

D. Taux de vacance

63. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2024/25 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

Catégorie	*Taux effectif 2022/23*	*Taux budgétisé 2023/24*	*Projection 2024/25*
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	11,5	10,8	10,4
Contingents	13,8	2,3	2,9
Police des Nations Unies	68,2	47,3	70,3
Unités de police constituées	100,0	100,0	100,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	12,0	12,3	9,6
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	30,0	33,3	20,0
Agents des services généraux	4,8	1,2	6,0
Volontaires des Nations Unies			
Personnel recruté sur le plan international	10,8	8,1	13,2
Emplois de temporaire[a]			
Personnel recruté sur le plan international	–	–	25,0
Personnel recruté sur le plan national	s.o.	s.o.	50,0

[a] Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

64. Les taux de vacance ayant servi à l'établissement du budget sont fondés sur les taux enregistrés par la Force à ce jour et sur la situation concernant le déploiement de personnel en tenue et le recrutement de personnel civil. Ils ont été calculés en tenant compte du taux de vacance moyen sur 12 mois, soit de janvier à décembre 2023, ou du taux de vacance effectif au 31 décembre 2023. Cette méthode est conforme aux orientations générales visant à améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance retenus aux fins de l'établissement des projets de budget pour l'exercice 2024/25 et à garantir que les taux proposés sont fondés, dans toute la mesure possible, sur les taux effectifs. Un taux de vacance de postes de 50 % a été retenu aux fins du calcul des coûts relatifs aux 12 postes et emplois de temporaire qu'il est proposé de créer.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

65. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 36 832 600 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	*Contingents (montant prévu)*
Matériel majeur	25 268,3
Soutien logistique autonome	11 564,3
Total	**36 832,6**

Facteurs applicables à la mission	*Pourcentage*	*Date d'entrée en vigueur*	*Date du dernier examen*
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	2,3	1er janvier 2022	1er octobre 2021
Usage opérationnel intensif	2,5	1er janvier 2022	1er octobre 2021
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,3	1er janvier 2022	1er octobre 2021
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	3,3		

F. Formation

66. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2024/25 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Consultants	
Formateurs	–
Voyages officiels	
Voyages au titre de la formation	214,4
Fournitures, services et matériel divers	
Frais, fournitures et services liés à la formation	161,0
Total	**375,4**

67. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2024/25, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	Personnel recruté sur le plan international			*Personnel recruté sur le plan national*			*Militaires et personnel de police*		
	Nombre effectif (2022/23)	*Nombre prévu (2023/24)*	*Nombre proposé (2024/25)*	*Nombre effectif (2022/23)*	*Nombre prévu (2023/24)*	*Nombre proposé (2024/25)*	*Nombre effectif (2022/23)*	*Nombre prévu (2023/24)*	*Nombre proposé (2024/25)*
Formation interne	42	258	307	20	290	519	37	404	402
Formation externe[a]	22	122	141	2	27	34	8	34	46
Total	**64**	**380**	**448**	**22**	**317**	**553**	**45**	**438**	**448**

[a] Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

68. Les activités de formation prévues pour l'exercice 2024/25 resteront axées sur le perfectionnement des compétences et des connaissances du personnel, notamment dans les domaines suivants : administration, budget et finances, sécurité aérienne, transports terrestres, gestion des ressources humaines, développement organisationnel, processus de paix, gestion de la chaîne d'approvisionnement et sûreté et sécurité. L'augmentation du nombre de participants tient principalement à l'accroissement des besoins en matière de formation à la sûreté et à la sécurité dans l'ensemble de la FISNUA. Cela comprend notamment les formations à la sûreté et à la sécurité en mission destinées au personnel recruté sur le plan international, la gestion des gardes de sécurité, les formations à la sécurité incendie et aux communications radio destinées au personnel recruté sur le plan national et les formations à la sécurité aérienne s'adressant au personnel en tenue. Lorsque cela est possible, la Force propose des séances de formation en ligne plutôt qu'en présentiel.

G. Voyages officiels à des fins autres que la formation

69. Les dépenses prévues au titre des voyages officiels à des fins autres que la formation pour l'exercice 2024/25 s'établissent comme suit :

Catégorie	*Nombre de voyages-personnes prévus*	*Montant (milliers de dollars É.-U.)*	*Pourcentage du budget total 2023/24*	*Pourcentage du budget total 2024/25*
Voyages dans la zone de la mission	657	234,8	0,1	0,1
Voyages hors de la zone de la mission	83	287,3	0,1	0,1
Total	**740**	**522,1**		

70. Les dépenses prévues tiennent compte des besoins auxquels la Force doit répondre pour mener les activités découlant de son mandat, notamment dans les domaines de l'aviation et de la sécurité aérienne, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, des achats, de la sûreté et de la sécurité et des services médicaux, ainsi que de l'augmentation du nombre de voyages réalisés dans la zone de la mission.

H. Activités relatives aux programmes

71. Les dépenses prévues au titre des activités de fond et des autres activités relatives aux programmes pour l'exercice 2024/25 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant proposé*	*Réalisation escomptée correspondante*
Services de détection des mines et de déminage	6 747,2	1.1, 1.2
État de droit et réforme du secteur de la sécurité	157,0	1.1
Promotion et protection des droits humains	58,0	1.1
Projets de stabilisation des communautés	1 250,0	1.1
Consolidation de la paix	53,0	1.1
Renforcement de la confiance dans les institutions chargées de la sécurité	629,0	1.1
Lutte contre la violence de proximité	273,0	1,1
Femmes et paix et sécurité	63,0	1.1
Jeunes, paix et sécurité	10,0	1.1
Gestion des armes légères et de petit calibre	7,0	1.1
Total	**9 247,2**	

Note : Total des dépenses pour l'exercice 2022/23 : 12 308 600 dollars. Montant total approuvé pour l'exercice 2023/24 : 12 342 000 dollars. Des catégories standard étant employées dans l'ensemble des missions à partir de 2024/25, seul le montant total est indiqué dans le présent rapport à des fins de comparaison.

72. Les projets d'activités relatives aux programmes qui sont proposés pour l'exercice 2024/25 sont les suivants :

a) **Services de détection des mines et de déminage**. La Section de la lutte antimines de la Force veillera à : i) assurer l'évaluation et la vérification des itinéraires et les opérations de déminage dans la zone d'Abyei ; ii) garantir que les armes et les munitions confisquées par la Force sont détruites en toute sécurité ; iii) sensibiliser le personnel des Nations Unies et les communautés locales au danger des engins explosifs ; iv) fournir au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière des équipes d'appui aux patrouilles ;

b) **État de droit et réforme du secteur de la sécurité**. Les trois projets qui seront mis en œuvre par la FISNUA viseront respectivement à : i) faire collaborer la police des Nations Unies et les comités de protection de la population locale et le comité de protection mixte de façon à garantir qu'ils interagissent en continu, qu'un suivi et qu'un signalement des violations des droits humains sont faits au quotidien et que le traitement des détenus est conforme aux normes du droit international des droits humains et du droit humanitaire ; ii) fournir un soutien opérationnel et logistique visant à renforcer les capacités des comités de protection de la population locale et du comité de protection mixte ; iii) organiser des activités liées à la protection des populations, notamment des séances de sensibilisation à l'échelle des communautés, des campagnes de protection de l'environnement et des formations de proximité sur l'application des lois et les techniques élémentaires de maintien de l'ordre à l'intention des comités de protection de la population locale et du comité de protection mixte ;

c) **Promotion et protection des droits humains**. Les deux projets qui seront mis en œuvre par la FISNUA viseront respectivement à : i) organiser des séances de formation sur les droits humains fondamentaux à l'intention des comités de protection de la population locale et du comité de protection mixte, l'objectif étant de promouvoir la compréhension et le respect du droit humanitaire international et d'améliorer l'exécution des activités liées à l'État de droit de façon à appuyer les initiatives de protection des communautés ; ii) mettre en place des mécanismes locaux de dépôt de plaintes concernant des fautes ou des faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles de façon à mieux protéger les civils. La Force mènera également des activités de sensibilisation, notamment des formations, des ateliers et des célébrations à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, de la Journée internationale des personnes handicapées et des 16 jours de mobilisation contre la violence de genre ;

d) **Projets de stabilisation des communautés**. Les deux projets qui seront mis en œuvre par la FISNUA viseront respectivement à : i) organiser une conférence prémigratoire, une conférence postmigratoire et une conférence de suivi à l'intention des principales parties prenantes issues des peuples misseriya et ngok dinka avant la conférence saisonnière prémigratoire, et animer des conférences de jeunes et les réunions hebdomadaires du comité mixte pour la paix entre les communautés ; ii) organiser des activités d'atténuation des conflits ;

e) **Consolidation de la paix**. Les deux projets qui seront mis en œuvre par la FISNUA viseront respectivement à : i) renforcer la cohésion sociale entre les communautés d'accueil et les communautés en conflit en organisant un stage d'étude au Rwanda à l'intention de jeunes, de femmes et d'autres parties prenantes concernées, l'objectif étant de tirer des leçons et de partager des enseignements sur la réconciliation et la coexistence pacifique en faveur du développement durable ; ii) fournir un soutien aux réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei, y compris celles qu'il tient avec l'Union africaine et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan, le Soudan du Sud et la Corne de l'Afrique, l'objectif étant d'appuyer le processus politique à Abyei ;

f) **Renforcement de la confiance dans les institutions chargées de la sécurité**. Les deux projets qui seront mis en œuvre par la FISNUA viseront respectivement à : i) appuyer les efforts qui sont faits pour favoriser la mobilisation politique et publique en faveur de la Force de façon à lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat en matière de prévention des conflits, de protection des civils et de renforcement de la confiance entre les parties, d'une part, et entre les parties et la population locale, d'autre part ; ii) garantir la mise en œuvre d'initiatives en matière d'environnement et de maintien de la vie grâce à un accès sécurisé aux sources d'eau et aux ressources naturelles dans la zone d'Abyei ;

g) **Lutte contre la violence de proximité**. Les deux projets qui seront mis en œuvre par la FISNUA viseront respectivement à : i) renforcer l'application d'une stratégie d'alerte et de réponse rapides à l'échelle de la mission ; ii) mettre en œuvre des efforts d'intégration stratégique pour consolider la paix et renforcer la confiance des communautés locales en réduisant la violence à l'égard des femmes et des jeunes ;

h) **Femmes et paix et sécurité**. Les quatre projets qui seront mis en œuvre par la FISNUA viseront respectivement à : i) renforcer les aspects de la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre liés aux femmes et à la paix et la sécurité au moyen de séances de formation, de campagnes et d'ateliers ; ii) appliquer les résolutions relatives aux femmes et à la paix et la sécurité, notamment celles qui concernent les activités de commémoration du vingt-quatrième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité ainsi que les campagnes organisées dans le cadre des 16 journées de mobilisation contre la violence de genre ; iii) intégrer les femmes dans les discussions sur la paix au moyen d'ateliers et

d'événements visant à promouvoir leur participation aux conférences sur les migrations et au dispositif d'alerte rapide ; iv) prendre en compte les questions de genre, notamment dans les actions de soutien à la protection de l'enfance ;

i) **Jeunes, paix et sécurité**. La FISNUA mettra en œuvre dans la zone d'Abyei un projet visant à renforcer l'autonomie des jeunes et leur rôle dans la consolidation de la paix et la réconciliation au niveau communautaire ;

j) **Gestion des armes légères et de petit calibre**. La FISNUA mettra en œuvre un projet visant à sensibiliser la population aux effets négatifs des armes et des munitions qui sont en circulation à Abyei et qui sont détenues par des particuliers, et à contribuer à la collecte d'informations qui l'aideront à assurer le suivi et le traçage des armes et à les récupérer.

I. Projets à effet rapide

73. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2024/25, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Exercice	*Montant*	*Nombre de projets*
2022/23 (montant effectif)	468,1	15
2023/24 (montant approuvé)	750,0	20
2024/25 (montant proposé)	750,0	20

74. En 2024/25, la FISNUA mettra en œuvre environ 20 projets à effet rapide dans les domaines de la justice traditionnelle, de l'état de droit et de la consolidation de la paix. Elle mettra l'accent sur les initiatives qui favorisent la cohésion sociale et la paix et la sécurité des femmes et des jeunes. Les projets viseront à répondre aux besoins fondamentaux et à gagner la confiance de la population locale. D'après les évaluations précédentes, les projets menés dans ces domaines ont contribué pour beaucoup à l'exécution des mandats de la Force en matière de protection des civils, en particulier parce qu'ils bénéficient aux populations les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les personnes handicapées, et aussi parce qu'ils ont un effet dissuasif sur le déclenchement potentiel d'hostilités entre les communautés. Les projets en question auront en outre un rôle essentiel à jouer pour ce qui est de faire accepter à la population les tâches et activités de la Force. Ils viendront également compléter le programme conjoint pour Abyei dans les domaines de l'eau, de la santé et de l'éducation.

III. Analyse des variations[1]

75. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

[1] Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	Variation	
Observateurs militaires	1 017,2	18,1 %

• **Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux**

76. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par la hausse des indemnités de subsistance (missions) à verser, sur la base du barème révisé applicable à compter du 1er janvier 2024, par rapport aux montants inscrits dans le budget de l'exercice 2023/24.

	Variation	
Contingents	(332,8)	(0,3 %)

• **Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux**

77. La diminution des ressources demandées tient principalement à la baisse des dépenses prévues au titre du soutien logistique autonome, du matériel appartenant aux contingents et des voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement, qui s'explique par : a) l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé que celui qui figure dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24 (2,9 % contre 2,3 %) ; b) la baisse des dépenses au titre des vols affrétés pour le personnel militaire par rapport aux montants inscrits dans le budget de l'exercice 2023/24. Elle est contrebalancée en partie par l'augmentation des coûts contractuels des rations alimentaires et de la livraison de rations d'Abyei vers les camps, un nouveau contrat ayant été conclu sur la base de tarifs de livraison plus élevés à la suite des perturbations de la chaîne d'approvisionnement dues au conflit au Soudan.

	Variation	
Police des Nations Unies	(1 159,3)	(32,5 %)

• **Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux**

78. La diminution des ressources demandées tient principalement à l'application d'un taux de vacance plus élevé que dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24 (70,3 % contre 47,3 %).

	Variation	
Personnel recruté sur le plan international	1 883,1	4,2 %

• **Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux**

79. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) la création proposée de deux postes (1 P-4 et 1 P-2) sur la base du taux de vacance de 50 % applicable aux nouveaux postes et emplois de temporaire ; b) l'application d'un taux de vacance plus faible que dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24 (9,6 % contre 12,3 %) ; c) le classement récent de Kadougli et de Khartoum dans la liste des lieux d'affectation donnant droit au versement d'une prime de danger, conformément aux directives de la Commission de la fonction publique internationale.

	Variation	
Administrateurs recrutés sur le plan national	290,1	44,9 %

• **Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux**

80. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à la hausse des traitements du personnel liée à l'application du nouveau barème, entré en vigueur le 1er décembre 2022, par rapport aux montants prévus à ce titre dans le budget approuvé pour 2023/24, ainsi qu'à l'application d'un taux de vacance plus faible que celui qui figure dans le budget approuvé pour 2023/24 (20,0 % contre 33,3 %).

	Variation	
Agents des services généraux	793,5	29,2 %

• **Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux**

81. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par le classement récent de Kadougli et de Khartoum dans la liste des lieux d'affectation donnant droit au versement d'une prime de danger, conformément aux directives de la Commission de la fonction publique internationale, ainsi que par la hausse des traitements du personnel liée à l'application du barème révisé, entré en vigueur le 1er décembre 2022, par rapport aux montants prévus à ce titre dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24. Elle est compensée en partie par l'application d'un taux de vacance plus élevé que celui qui figure dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24 (6,0 % contre 1,2 %).

	Variation	
Volontaires des Nations Unies	(208,0)	(7,8 %)

• **Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux**

82. La diminution des ressources demandées tient principalement à l'application d'un taux de vacance plus élevé que celui qui figure dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24 (13,2 % contre 8,1 %).

	Variation	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	2 116,7	140,2 %

• **Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux**

83. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) la création proposée de 10 emplois de temporaire sur la base d'un taux de vacance de 50,0 %, dont 9 sont liés au transfert à la FISNUA des fonctions essentielles restantes du programme de lutte antimines, qui étaient auparavant assumées par le Service de la lutte antimines par l'intermédiaire de l'UNOPS (14 emplois) et inscrites à la rubrique Fournitures, services et matériel divers (services de détection des mines et de déminage) dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24 ; b) les dépenses prévues pour la reconduction de 36 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national créés à des fins de remplacement, en partant de l'hypothèse qu'ils seront tous pourvus, alors qu'un taux d'occupation de 40 % était prévu dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24.

	Variation	
Voyages officiels	99,8	15,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

84. La hausse des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'augmentation des voyages à l'extérieur de la zone de la mission, notamment les opérations aériennes, du fait de la nécessité de procéder à des inspections en personne en lien avec le déploiement des nouveaux aéronefs de la Force, ou en lien avec la sécurité aérienne, la gestion de la chaîne d'approvisionnement et les achats et la sûreté et la sécurité ; b) l'augmentation des voyages dans la zone de la mission, du fait des difficultés opérationnelles liées au conflit au Soudan, qui ont entraîné la fermeture d'itinéraires logistiques ainsi que des mouvements de personnel ; c) l'augmentation de 26 % du taux de l'indemnité journalière de subsistance versée au personnel basé à Khartoum.

	Variation	
Installations et infrastructures	5 703,4	15,2 %

• **Facteurs externes : évolution des prix du marché**

85. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par la hausse du prix moyen du carburant pour les groupes électrogènes, estimé à 1,510 dollar le litre (contre 0,937 dollar le litre dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24), du fait surtout de l'obligation d'utiliser l'itinéraire de ravitaillement du sud au lieu de celui du nord pour le transport du carburant en raison du conflit qui sévit au Soudan, ainsi que d'un contrat plus onéreux en ce qui concerne les services relatifs à l'administration des camps.

	Variation	
Opérations aériennes	3 215,7	8,6 %

• **Facteurs externes : évolution des prix du marché**

86. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) la hausse des coûts contractuels liés à l'utilisation d'un avion et de deux hélicoptères ; b) la hausse du volume nécessaire et du prix moyen prévu du carburant aviation (4,8 millions de litres à 1,174 dollar le litre, contre 4,3 millions de litres à 0,981 dollar le litre dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24), en raison principalement de la nécessité d'utiliser l'itinéraire de ravitaillement du sud au lieu de celui du nord vu le conflit qui sévit au Soudan, et de la nécessité de remplacer deux hélicoptères Bell-412 par des hélicoptères Mi-8, qui consomment plus de carburant par heure de vol.

	Variation	
Opérations maritimes ou fluviales	(51,0)	(9,7 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

87. La diminution des ressources demandées est principalement imputable au fait qu'il n'est plus nécessaire de prévoir des crédits pour l'assurance responsabilité civile vu les tendances en matière de dépenses observées par le passé.

	Variation	
Fournitures, services et matériel divers	730,8	3,4 %

• **Facteurs externes : évolution des prix du marché**

88. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à la hausse du coût du fret pour le transport des acquisitions, la chaîne d'approvisionnement ayant été perturbée à la suite de la fermeture de l'itinéraire principal de ravitaillement (itinéraire du nord) liée au conflit au Soudan. Elle est compensée en partie par le transfert à la Force des fonctions essentielles restantes du programme de lutte antimines, qui était auparavant assumées par le Service de la lutte antimines (services de détection des mines et de déminage) par l'intermédiaire de l'UNOPS, dont 14 postes et les dépenses d'appui aux programmes et les frais d'administration y relatifs. Sur ces 14 postes, 5 doivent être supprimés et il est proposé d'inscrire les salaires et les coûts associés aux 9 autres à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (agents des services généraux recrutés sur le plan international et national) du budget de la Force.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

89. **Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la FISNUA portent sur les points suivants :**

a) ouverture de crédits de 301 237 400 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025 ;

b) mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force, à raison de 25 103 117 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 76/274 et 77/290 B ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée

A. Assemblée générale

Questions concernant les opérations de maintien de la paix en général

(Résolution 76/274)

Décision ou demande	*Mesures prises*
Prie le Secrétaire général d'améliorer le contrôle de l'ensemble des activités des missions de maintien de paix et d'appliquer les recommandations formulées par les organes de contrôle compétents pour éviter des irrégularités de gestion et les pertes économiques connexes et garantir le plein respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (par. 17)	Au 31 décembre 2023, 41 des 42 recommandations (98 %) formulées par le Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice 2021/22 et 25 des 65 recommandations (38 %) formulées par le Bureau des services de contrôle interne étaient en cours d'application. Un suivi régulier est assuré afin de veiller à l'application des autres recommandations dans les meilleurs délais.
Demande que les futurs projets de budget soient établis de façon qu'il soit possible de moduler les ressources des composantes Appui des missions, notamment en ce qui concerne les effectifs et les dépenses opérationnelles, en fonction de l'évolution des autres composantes, et comprennent des indicateurs standard (par. 27)	Le ratio d'appui aux missions (soit le nombre de membres du personnel se consacrant à l'appui aux missions et à la sécurité des missions pour 1 000 membres du personnel des missions) enregistré pour l'exercice 2023/24 est de 63,1 (contre 47,3 pour l'exercice 2018/19). La FISNUA continuera de tenir compte de la modulation des ressources de sa composante Appui dans ses futurs rapports budgétaires.
Prie le Secrétaire général d'envisager, dans le cadre de l'établissement des projets de budget, de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, compte étant tenu du mandat et des besoins des missions selon qu'il convient (par. 34)	La FISNUA continuera d'examiner ses besoins en personnel à la lumière de ses priorités et s'efforcera dans toute la mesure possible de transformer des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national.
Demande aux missions de prendre des mesures pour que les bases opérationnelles temporaires utilisées pendant plus de 30 jours répondent aux normes et de veiller tout particulièrement à assurer le bien-être, la sûreté, la sécurité et l'efficacité du personnel, en s'attachant à bien gérer les ressources et en tenant compte des besoins opérationnels (par. 52)	La Force a occupé trois bases permanentes (marché d'Amiet, Dokura II et PM Chief) et deux bases opérationnelles temporaires (Dungop et Rumamier). Les mesures de sûreté et de sécurité mises en œuvre sont les suivantes : érection de murs de protection Hesco résistants aux tirs directs ; installation de postes de garde surélevés permettant de mieux observer les alentours ; installation d'une clôture grillagée permettant l'application des mesures de contrôle d'accès ; installation d'un portail d'entrée à Dokura II et d'une barrière à PM Chief ; amélioration de l'éclairage de façon à offrir une meilleure visibilité de nuit ; construction d'abris pour le stockage des munitions à Dokura II et à Dungop ; érection d'un talus artificiel à Dungop.

Décision ou demande	*Mesures prises*
	Les mesures visant à améliorer l'efficacité des contingents sont les suivantes : construction d'abris permanents à Dokura II ; déploiement conjoint du matériel appartenant à l'ONU et du matériel appartenant aux contingents ; réparation des voies d'accès à Dokura II et à PM Chief ; mesures visant à assurer l'autosuffisance des bases opérationnelles temporaires et à réduire le nombre de déménagements administratifs ; partage de locaux par le personnel médical dans les bases opérationnelles temporaires. Les mesures visant à améliorer le bien-être des membres des contingents comprennent l'élargissement de l'accès au Wi-Fi à Dokura II. D'après le manuel opérationnel, la durée maximale de déploiement dans les bases opérationnelles temporaires est de 90 jours. Or, vu les besoins opérationnels, les déploiements réalisés dans le cadre de l'exécution du mandat de la FISNUA sont plus longs. Dans ce contexte, les recommandations suivantes ont été formulées : a) Installation du Wi-Fi à Dungop ; b) Creusement de trous de forage dans toutes les bases opérationnelles temporaires ; c) Installation de postes de garde surélevés permettant de mieux observer et de mieux dominer les environs à Dokura II et à PM Chief ; d) Amélioration de l'accès routier entre la base de PM Chief et l'itinéraire principal de ravitaillement visant à permettre les mouvements opérationnels.
Prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que les missions aient la latitude voulue pour utiliser les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes et à ce qu'elles rendent compte de l'emploi qu'elles en font, conformément aux directives et compte tenu du contexte dans lequel elles évoluent, et le prie d'améliorer encore l'application du principe de responsabilité et la transparence en faisant figurer, dans ses prochains projets de budget et dans les rapports sur l'exécution du budget, des renseignements détaillés sur les activités des missions relatives aux programmes, y compris les dépenses et le montant proposé par catégorie pour les « autres » activités relatives aux programmes et des renseignements sur la façon dont ces activités ont contribué à l'exécution des mandats, sur les liens existant entre les activités et les mandats, sur les entités de réalisation, sur la mise en place par les missions des contrôles voulus, sur les partenariats noués avec les gouvernements hôtes, la société civile et les organisations régionales et sous-régionales pour mener les activités relatives aux programmes et sur l'impact de ces partenariats, selon qu'il conviendra (par. 81)	La Force s'assure qu'il existe des liens directs entre les mandats et l'étude d'impact. Les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes relèvent de l'autorité générale du Chef de la mission et commandant de la Force par intérim, qui travaille en étroite collaboration avec l'équipe de direction de la FISNUA pour veiller à ce que la priorité soit donnée aux activités urgentes et prescrites. À l'exception de ceux qui concernent la police des Nations Unies, la plupart des fonds consacrés aux activités relatives aux programmes sont gérés par le Chef de cabinet, conformément aux lignes directrices formulées par le Département des opérations de paix. Ils servent notamment à financer les activités du Bureau de la liaison avec les communautés et du Bureau de la communication et des relations publiques, les projets à effet rapide et les activités menées au titre du programme conjoint pour Abyei mises en œuvre par les équipes de pays des Nations Unies. Tous les services opérationnels chargés de la mise en œuvre des composantes sont tenus de

Décision ou demande	*Mesures prises*
	rédiger des rapports financiers et descriptifs pour rendre compte des fonds qui leur ont été alloués et justifier les nouvelles allocations de crédits dans les budgets des exercices suivants. Il est indispensable d'établir des mémorandums d'accord comprenant des plans de travail, des budgets détaillés et toutes les informations requises pour les programmes mis en œuvre en collaboration avec des partenaires d'exécution, notamment des organismes, fonds et programmes et des ONG. Les produits sont présentés dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats et liés à des réalisations et résultats concrets. On trouvera à la section II.H du présent rapport ainsi que dans le document complémentaire des informations détaillées à ce sujet, y compris la justification des liens à établir pour appuyer l'exécution du mandat.
Rappelle les dispositions de la section XVIII de sa résolution 61/276, considère que les projets à effet rapide concourent notablement à l'instauration et au renforcement de la confiance dans les missions, considère également qu'il importe que des évaluations des besoins et de l'impact des projets à effet rapide soient menées régulièrement, comme elle l'a demandé dans la résolution 61/276, prie le Secrétaire général de faire figurer dans ses prochains rapports des informations sur les évaluations réalisées et le prie également de renforcer l'impact de ces projets (par. 82)	La FISNUA procède régulièrement à des évaluations internes dans le cadre d'examens annuels qui visent à déterminer l'impact des projets à effet rapide et à évaluer dans quelle mesure la population locale a besoin de ces projets. Les coordonnateurs des projets à effet rapide menés par la Force évaluent les projets en question en collaboration avec les autorités locales et les communautés concernées. L'évaluation la plus récente des projets à effet rapide menés par la FISNUA portait sur les projets mis en œuvre en 2021 et en 2022. En voici les principales conclusions : Chaque année, la Force met en œuvre entre 15 et 25 projets, principalement dans les domaines de l'eau, de l'éducation, de l'état de droit, de la santé et de l'hygiène. Parmi les projets ayant bénéficié à l'administration locale et à la population, on peut citer la construction ou la remise en état d'écoles primaires et secondaires, de locaux des comités de protection de la population locale et de centres de détention, la fourniture d'équipements personnels au personnel des comités de protection de la population locale, l'installation de pompes à eau manuelles et de réservoirs d'eau solaires et la mise en œuvre de projets liés à la santé. La population locale, en particulier les femmes, peut ainsi accéder plus facilement à l'eau potable et aux installations sanitaires de base, et les établissements que les élèves fréquentent sont plus nombreux et de meilleure qualité, et ils sont dotés d'installations sanitaires adéquates. Les projets à effet rapide mis en œuvre par la Force répondent aux besoins fondamentaux des

Décision ou demande	*Mesures prises*
	communautés et ont des retombées positives. Malgré les difficultés rencontrées, notamment le conflit en cours, la demande des communautés pour les projets à effet rapide a augmenté et la participation des femmes et des jeunes s'est accrue.

Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

(Résolution 77/290 B)

Décision ou demande	*Mesures prises*
Rappelle le paragraphe 49 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général d'intensifier l'action menée pour réduire l'empreinte écologique de la Force sur le terrain, en particulier dans le contexte des travaux de construction en cours concernant le remplacement des logements destinés aux membres des contingents et de la gestion des déchets produits à cette occasion, et compte tenu également du retard pris dans l'exécution des programmes environnementaux, en encourageant l'utilisation de matériaux écologiques et en appliquant des solutions environnementales locales et des options d'élimination des déchets qui améliorent la santé, la sûreté et la sécurité des populations locales (par. 10)	La FISNUA s'efforce de réduire son empreinte écologique en dotant tous les camps nouvellement construits des caractéristiques suivantes : orientation vers le sud des modules préfabriqués à double toit et double vitrage et utilisation de l'ombre des arbres existants (amélioration de la consommation énergétique) ; minimisation des surfaces artificielles exposées (réduction du rayonnement thermique) ; installation de déchetteries couvertes permettant le tri des déchets et équipées d'un incinérateur à combustion propre pour les déchets non recyclables ; utilisation d'eau non potable traitée pour l'irrigation des espaces verts et le lavage des véhicules ; recours à des techniques de drainage visant à limiter l'érosion ; installation d'une centrale solaire permettant d'accroître la puissance installée ; utilisation de chaudières à eau surchauffée fonctionnant à l'énergie solaire (réduction de la consommation d'électricité).

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

(A/77/767/Add.10 et résolution 77/290 B de l'Assemblée générale)

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité consultatif compte que, comme l'a demandé l'Assemblée générale, l'examen des effectifs de la Force fera ressortir l'efficience et l'efficacité dans l'exécution de son mandat grâce à l'adaptation et à l'optimisation de ses structures, compte tenu également du nombre de postes et d'emplois vacants. Le Comité compte que des informations sur les gains d'efficience réalisés seront communiquées dans le prochain projet de budget (par. 23).	L'examen des besoins en personnel civil a été entamé en mars 2022 et est encore en cours. Mené en collaboration avec le Département de l'appui opérationnel, il consiste en une analyse détaillée des répercussions de la reconfiguration des contingents et des nouvelles priorités du mandat sur les dépenses de personnel et les autres dépenses, les structures institutionnelles et les nouvelles exigences fonctionnelles. Il comprend également des recommandations concernant les futures ressources nécessaires pour permettre à la Force de s'acquitter

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
	pleinement de son mandat, tant pour la composante opérationnelle que pour la composante Appui.
Le Comité consultatif prend note des orientations générales visant à améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance retenus aux fins de l'établissement des projets de budget pour l'exercice 2023/24. Le Comité note les efforts faits par la Force pour veiller à ce que les taux de vacance proposés soient fondés, dans toute la mesure possible, sur les taux effectifs. Lorsque les taux proposés diffèrent des taux effectifs, des informations actualisées devraient être fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport et une justification claire devrait être systématiquement donnée dans les projets de budget et documents connexes, de même que des prévisions de recrutement réalistes et la liste des postes qui pourraient devenir vacants, dans la mesure du possible (par. 33).	La FISNUA a fait tout son possible pour accélérer les procédures de recrutement visant à pourvoir tous les emplois et maintenu le taux de vacance de postes dans la fourchette approuvée pour l'exercice.
Compte tenu du report de plusieurs projets de construction et du niveau des dépenses correspondantes, le Comité consultatif recommande une réduction de 10 % (703 000 dollars) du montant des ressources demandées au titre de la construction, de l'aménagement, de la rénovation et des gros travaux d'entretien (7 030 100 dollars). Il compte que le Secrétaire général donnera des informations actualisées sur l'état des projets de construction à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le présent rapport, et dans le prochain projet de budget (par. 40).	La majorité des projets de construction prévus pour l'exercice 2024/25 sont liés à des projets pluriannuels pour lesquels des contrats ont été établis en 2022/23 et en 2023/24. Toutefois, certains projets annuels qui devaient être mis en œuvre en 2022/23 et en 2023/24 n'ont pas pu l'être, la Force ayant dû consacrer en priorité les ressources disponibles au déploiement des nouveaux contingents multinationaux et aux projets de remise en état des camps. Ces projets concernaient notamment la construction d'une école de formation pour le personnel recruté sur le plan national et celle d'une station d'épuration à Kadougli. Il est proposé de les mettre en œuvre en 2024/25. On trouvera dans le document complémentaire au présent rapport des informations actualisées sur l'état des projets de construction.
Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire le point, dans son prochain rapport, sur les éventuels gains d'efficience obtenus grâce à l'exécution du projet pilote de « camp intelligent », sachant qu'il s'agit là d'une nouvelle initiative qui devrait être mise en œuvre dans l'ensemble des missions de maintien de la paix (par. 48).	La FISNUA s'efforce d'améliorer l'efficience en construisant des « camps intelligents » pour remplacer les infrastructures obsolètes et délabrées des pays fournisseurs de contingents et pour intégrer les infrastructures et les équipements essentiels à la technologie en vue d'obtenir des données. La Force a inauguré un premier « camp intelligent » et trois autres sont en cours de construction, mais il faudra attendre qu'un plus grand nombre de ces camps soient mis en place pour que les gains d'efficience puissent être constatés.
Le Comité consultatif note les efforts faits par la Force pour réduire son empreinte écologique et espère que des informations détaillées sur la mise en œuvre des projets d'efficacité énergétique, y compris l'impact sur la consommation de carburant et des estimations de coûts et de gains d'efficience, continueront d'être fournies dans les futurs projets de budget (par. 49).	La FISNUA s'efforce de réduire son empreinte écologique en dotant tous les camps nouvellement construits des caractéristiques suivantes : orientation vers le sud des modules préfabriqués à double toit et double vitrage et utilisation de l'ombre des arbres existants (amélioration de la consommation énergétique) ; minimisation des surfaces artificielles

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
	exposées (réduction du rayonnement thermique) ; installation de déchetteries couvertes permettant le tri des déchets et équipées d'un incinérateur à combustion propre pour les déchets non recyclables ; utilisation d'eau non potable traitée pour l'irrigation des espaces verts et le lavage des véhicules ; recours à des techniques de drainage visant à limiter l'érosion ; installation d'une centrale solaire permettant d'accroître la puissance installée ; utilisation de chaudières à eau surchauffée fonctionnant à l'énergie solaire (réduction de la consommation d'électricité).

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu ;
  - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale ;
  - Transformation d'un poste de fonctionnaire international(e) en poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan national un poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan international qui avait été approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section IV du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat ;
- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation ;
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation ;
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

A. Services opérationnels

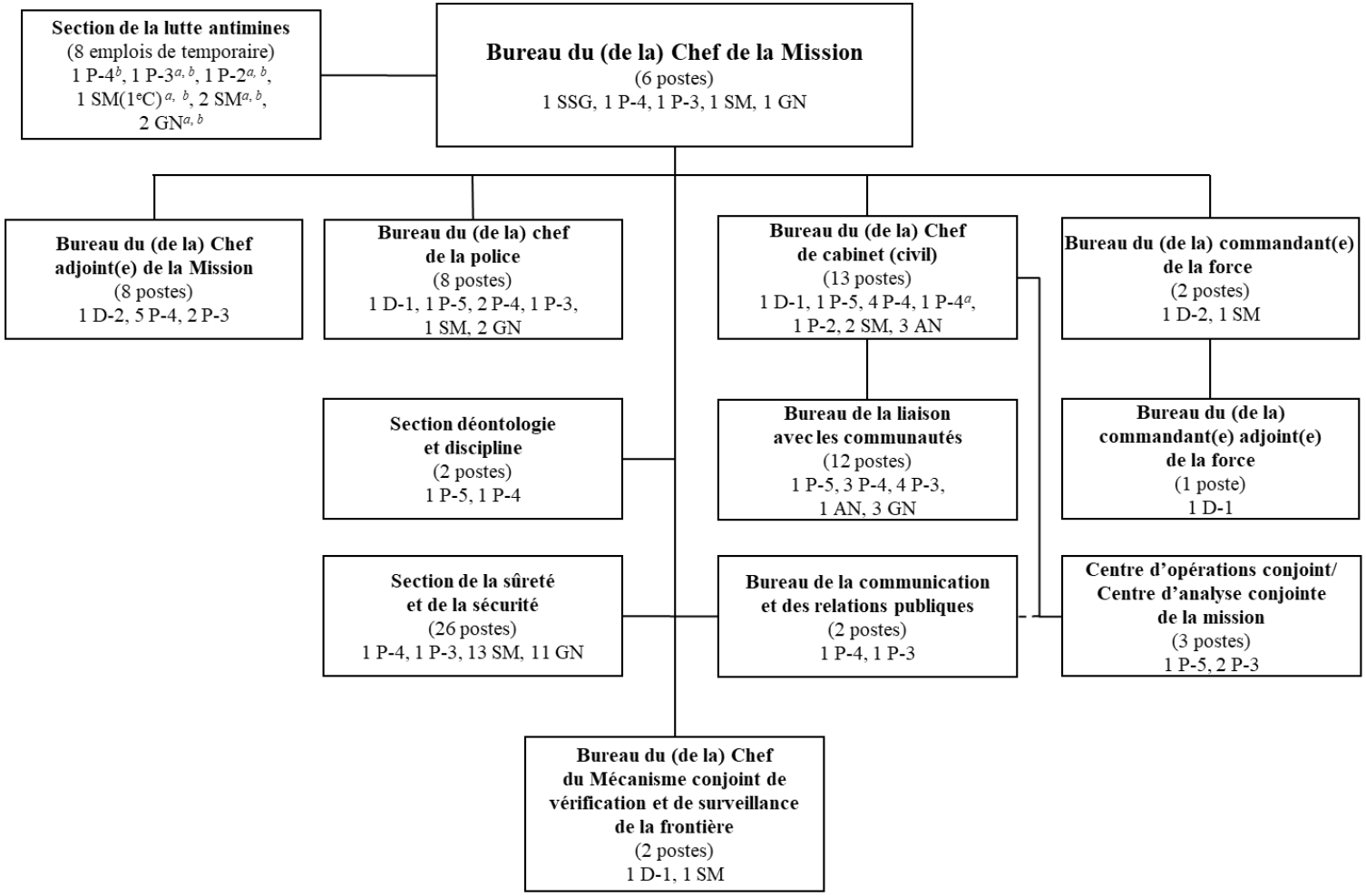

Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; SM(1eC) = agent(e) du Service mobile (1re classe) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

[a] Création de poste.

[b] Emplois financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

B. Appui

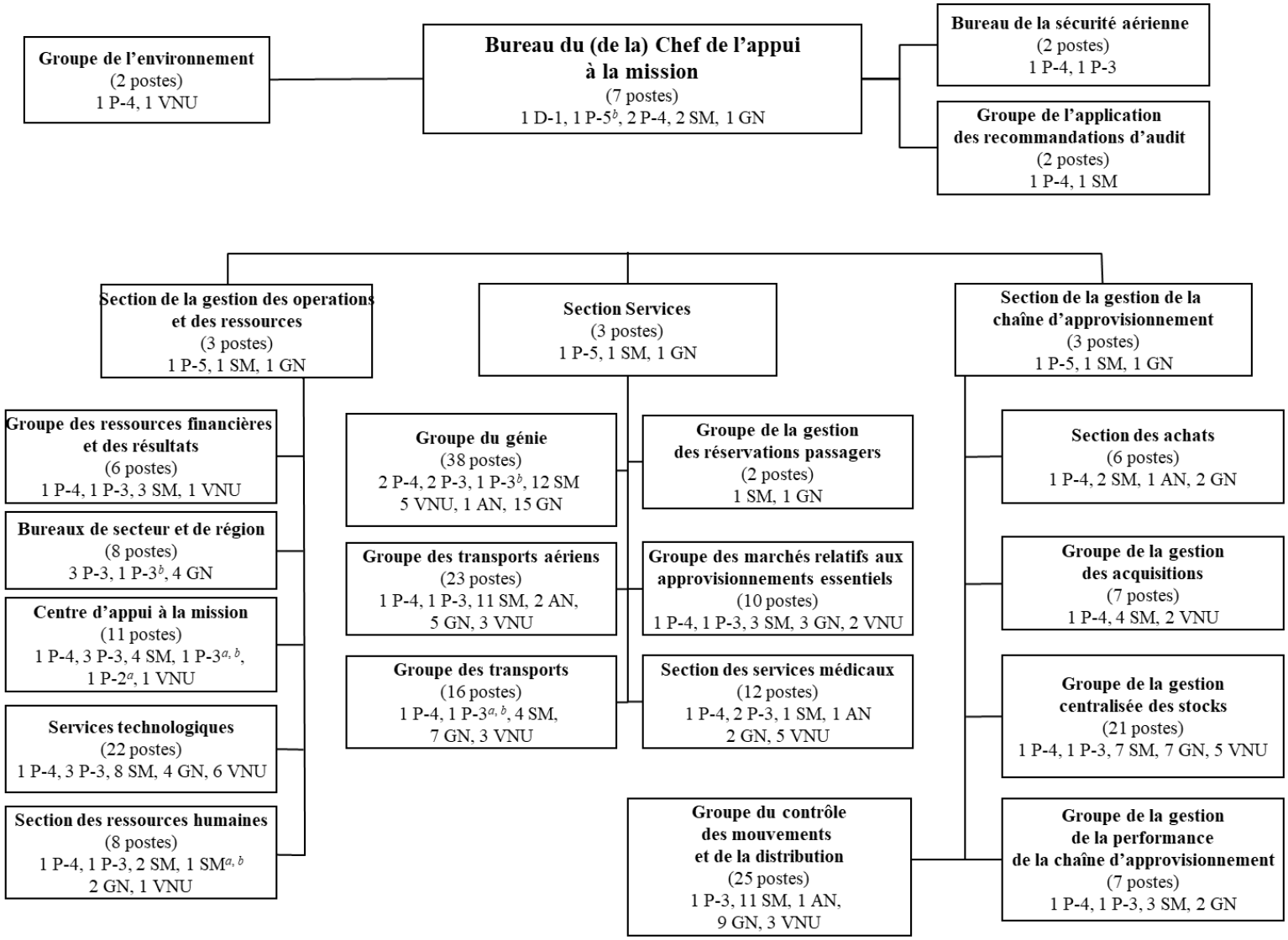

Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; SM(1°C) = agent(e) du Service mobile (1re classe) ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

[a] Création de poste.

[b] Emplois financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Carte

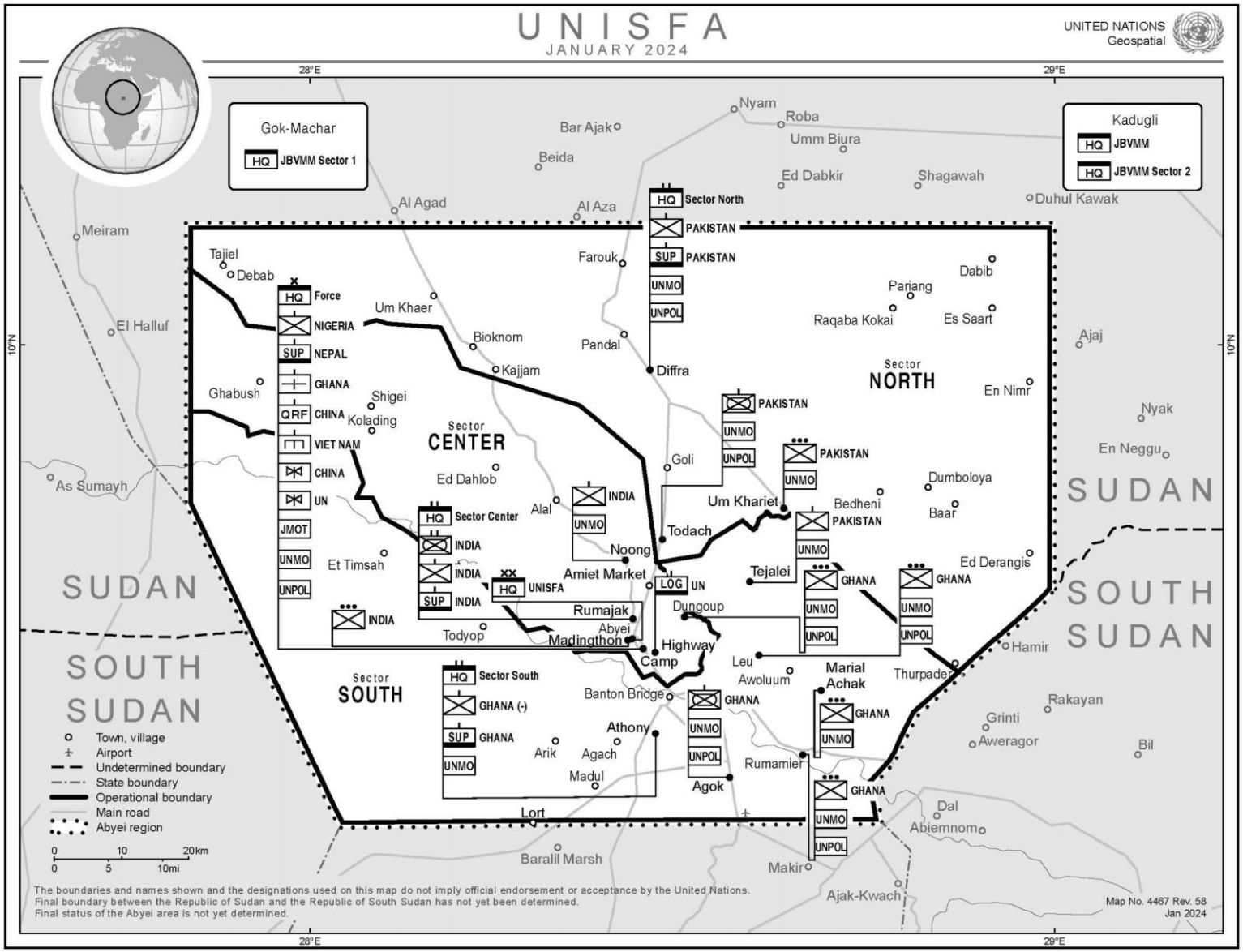
UNISFA
JANUARY 2024
UNITED NATIONS
Geospatial
28°E
29°E
10°N
Gok-Machar
HQ JBVMM Sector 1
Kadugli
HQ JBVMM
HQ JBVMM Sector 2
HQ Force
NIGERIA
SUP NEPAL
GHANA
QRF CHINA
VIET NAM
CHINA
UN
JMOT
UNMO
UNPOL
HQ Sector North
PAKISTAN
SUP PAKISTAN
UNMO
UNPOL
Sector NORTH
Sector CENTER
HQ Sector Center
INDIA
SUP INDIA
HQ UNISFA
LOG UN
Sector SOUTH
HQ Sector South
GHANA (-)
SUP GHANA
UNMO
UNPOL
Nyam
Roba
Umm Biura
Bar Ajak
Beida
Ed Dabkir
Shagawah
Duhul Kawak
Al Agad
Al Aza
Meiram
Tajiel
Debab
El Halluf
Farouk
Dabib
Parjang
Raqaba Kokai
Es Saart
Ajaj
Um Khaer
Bioknom
Pandal
Kajjam
Diffra
Ghabush
Shigei
Kolading
En Nimr
Nyak
En Neggu
Goli
Ed Dahlob
Dumboloya
As Sumayh
Alal
Um Khariet
Bedheni
Baar
Todach
Noong
Et Timsah
Amiet Market
Tejalei
Ed Derangis
SUDAN
SOUTH SUDAN
Rumajak
Abyei
Dungoup
Todyop
Madingthon
Highway
Camp
Leu
Awoluum
Marial Achak
Thurpadeer
Hamir
Banton Bridge
Rakayan
Grinti
Aweragor
Bil
Athony
Arik
Agach
Madul
Rumamier
Agok
Lort
Dal
Abiemnom
Baralil Marsh
Makir
Ajak-Kwach
Town, village
Airport
Undetermined boundary
State boundary
Operational boundary
Main road
Abyei region
0 10 20km
0 5 10mi
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Final boundary between the Republic of Sudan and the Republic of South Sudan has not yet been determined.
Final status of the Abyei area is not yet determined.
Map No. 4467 Rev. 58
Jan 2024